



**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2013-2015**



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2013-2015**

# **RAPPORT D'ACTIVITES**

**MANDATURE PRESIDENTIELLE 2013-2015  
PRESIDENCE DE M. GARY KNEIP**

## LE CES – LA MAISON DU DIALOGUE SOCIAL PERMANENT

Le Conseil économique et social (CES) du Grand-Duché de Luxembourg, créé par la loi modifiée du 21 mars 1966, a été la première institution permanente du dialogue social entre les forces vives de la Nation.

Le CES est l'institution consultative centrale du Gouvernement en matière d'orientation économique, sociale et sociétale. Il constitue l'enceinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national pour ce qui concerne les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Dans la hiérarchie des institutions, le Conseil économique et social se situe au premier stade des réflexions sur les problèmes, en amont des arbitrages et des décisions finales, qui sont du ressort du Gouvernement et de la Chambre des députés. En ce sens, il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées. Sa finalité première est le rapprochement des positions entre les deux forces principales de l'économie, souvent opposées, que sont le capital et le travail, tout en ayant comme objectif l'intérêt général.

Le Conseil a pour mission de soumettre au Gouvernement des propositions viables permettant de guider les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques futures.

Le Conseil économique et social est composé de 39 membres effectifs et autant de suppléants, répartis en trois groupes:

- 18 membres pour le groupe patronal,
- 18 membres pour le groupe salarial, et
- 3 membres pour le groupe des représentants de l'Etat, nommés directement par le Gouvernement.

Les membres effectifs et les membres suppléants sont nommés pour une durée de 4 ans et le mandat des membres est renouvelable. Au terme de chaque période quadriennale, le CES est renouvelé intégralement. La répartition des mandats à l'intérieur des groupes patronal et salarial se fait par règlement grand-ducal. Cette répartition des mandats peut être reconsidérée, sur avis du CES, à l'occasion du renouvellement intégral du Conseil. Actuellement, la répartition est la suivante:

Parmi les 18 représentants patronaux nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives, il y a:

- 13 représentants des entreprises,
- 3 représentants de l'agriculture et de la viticulture,
- 2 représentants des professions libérales.

Parmi les 18 représentants salariaux nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le plan national, il y a:

- 14 représentants des salariés du secteur privé,
- 4 représentants des fonctionnaires ou employés du secteur public.

Le groupe des représentants nommés directement par le Gouvernement est composé, en règle générale, de hauts fonctionnaires, experts dans les domaines de l'économie, des finances et du social.

Le CES est dirigé par le Bureau, composé du Président, de deux Vice-Présidents et du Secrétaire Général. Le Président et les deux Vice-Présidents sont nommés par le Grand-Duc sur proposition de l'Assemblée plénière pour une durée de 2 ans. Ils sont désignés par l'Assemblée plénière suivant le principe de rotation entre les trois groupes composant le CES. Pour la période 2013-2015, la Présidence était assurée par le groupe patronal, en la personne de M. Gary Kneip.

Le Secrétariat du CES est placé sous la direction du Secrétaire Général. Il est en charge de la gestion administrative et budgétaire du CES, ainsi que de l'encadrement des organes et des Commissions de travail du CES. Sa nomination est proposée au Grand-Duc, après vote secret de l'Assemblée plénière.

Les Commissions de travail sont instituées, soit de manière permanente, soit de manière ad hoc, en vue de l'étude des questions résultant ou bien de saisines propres, ou bien de saisines gouvernementales. Elles sont composées de membres effectifs et/ou suppléants, ainsi que d'experts choisis en fonction de leurs compétences dans les matières à traiter.

Les avis sont mis au point, sous le contrôle du Bureau, par les Présidents et Rapporteurs des Commissions de travail, assistés par le Secrétariat, conformément aux décisions de l'Assemblée plénière. Les avis adoptés par l'Assemblée plénière sont communiqués au Premier ministre avant que le Secrétariat ne procède à leur diffusion. Les avis du CES peuvent être consultés sur le site Internet [www.ces.public.lu](http://www.ces.public.lu).

Le CES suit également le dialogue social européen structuré sur le plan national et assure la concertation entre les délégations luxembourgeoises des enceintes supranationales que sont le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) et le Comité économique et social européen (CESE).

## SOMMAIRE

<b>I. LE MOT DU PRESIDENT .....</b>	<b>10</b>
<b>II. L'ASSEMBLEE PLENIERE CONSTITUANTE DE LA MANDATURE 2013-2017 ET LE NOUVEAU BUREAU 2013-2015 .....</b>	<b>12</b>
<b>III. LES ACTIVITES DU CES DE 2013-2015 .....</b>	<b>14</b>
1 Les avis adoptés par le CES.....	14
1.1 Le « PIBien-être » 2 <sup>ème</sup> volet : Avis commun CES-CSDD.....	14
1.2 Les actualisations annuelles du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2014 et 2015.....	16
1.3 L'accès à un logement abordable .....	17
1.4 Les perspectives sectorielles à moyen et long termes dans une optique de durabilité : le secteur de l'industrie & le secteur des finances.....	18
1.5 La politique d'intégration au Luxembourg.....	20
1.6 L'abolition projetée par le Gouvernement du taux de TVA super réduit pour le logement locatif .....	21
1.7 La Déclaration d'accord sur un programme d'activités pour la période 2015-2017 .....	22
2 Les autres travaux du CES au cours de la mandature.....	23
2.1 La ré-implication du CES dans le Semestre européen - Réunions annuelles avec le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES.....	23
2.2 Le commerce de détail et l'artisanat .....	24
2.3 Le nouveau système d'indicateurs .....	26
<b>IV. LES RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES .....</b>	<b>29</b>
1 Les relations avec le Chef de l'Etat .....	29
2 Les relations avec le Premier Ministre, M. Xavier Bettel, et le Gouvernement....	29
2.1 Le message du Premier ministre, M. Xavier Bettel, à l'occasion de la réception du nouvel an.....	29
2.2 L'entrevue du Bureau du CES avec le Premier ministre, M. Xavier Bettel, le 13 mars 2014.....	30
2.3 Le renforcement de la communication entre le CES et le Gouvernement....	30
3 Les relations avec la Chambre des Députés.....	31

3.1	La modification de la loi organique du CES – Ouverture des mandats à des non-luxembourgeois.....	31
3.2	L'entrevue avec le rapporteur de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre de Députés (COFIBU), M. Eugène Berger .....	31
4	Les relations avec le Conseil d'Etat .....	31
5	Les relations avec le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) .....	32
<b>V.</b>	<b>LE CES : UNE PLATEFORME D'ECHANGES ET D'ECOUTE - LES CONFERENCES ET SEMINAIRES .....</b>	<b>34</b>
1	La conférence conjointe « La réponse de l'UE à la crise de la dette souveraine - une stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi », le 6 juin 2013 .....	34
2	Visite d'étude de l'Université de Hambourg « Bucerius Law School », le 9 octobre 2013.....	35
3	Echange de vues du CES avec Le Directeur général de l'Organisation internationale de travail (OIT), M. Guy Ryder, le 7 mai 2014 .....	36
4	« Les besoins minima des ménages: un budget de référence pour le Luxembourg », présentation par le STATEC, le 11 septembre 2014 .....	37
5	La visite du Président du CESE, M. Henri Malosse, au CES du Luxembourg, le 9 mai 2014.....	38
6	Les relations avec la société civile .....	40
6.1	La conférence-débat avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration sur le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg, le 12 février 2014 .....	40
6.2	La conférence-débat avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration, le 1er juillet 2014 – Présentation de l'avis « La politique d'intégration au Luxembourg ».....	41
6.3	La rencontre avec l'ASTI sur le droit de vote des étrangers .....	42
<b>VI.</b>	<b>LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS SUPRANATIONALES .....</b>	<b>43</b>
1	La délégation luxembourgeoise du Conseil économique et social de la Grande Région (CESGR) .....	43
1.1	Le fonctionnement et les missions du CESGR .....	43
1.2	La table ronde « Vision Grande Région – Possibilités pour les partenaires économiques et sociaux de résoudre les difficultés actuelles et futures du marché du travail transfrontalier », le 4 novembre 2013.....	44
1.3	L'entrevue de la délégation luxembourgeoise du CESGR avec Mme la Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, le 2 juillet 2014.....	45

2	La délégation du Comité économique et social européen (CESE).....	45
2.1	Le fonctionnement et les missions du CESE.....	45
2.2	La délégation luxembourgeoise du CESE à la Fête de l'Europe 2013 et 2014.....	46
2.3	L'entrevue de la délégation luxembourgeoise du CESE avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, le 4 juillet 2014.....	47
<b>VII.</b>	<b>LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	
	.....	<b>48</b>
1	La rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des CES nationaux et du CESE .....	48
1.1	Le CES de Grèce (ORK), les 14 et 15 novembre 2013 .....	48
1.2	Le CESE de France, les 13 et 14 novembre 2014.....	49
2	L'Association internationale des CES et Institutions similaires (AICESIS) .....	50
2.1	La 13 <sup>e</sup> Rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires et l'Assemblée générale de l'AICESIS à Alger, du 10 au 12 septembre 2013 .....	50
2.2	La conférence internationale sur « Le rôle de l'impact des CES-IS en réponse à la crise mondiale financière, économique et de l'emploi » à Madrid, les 3 et 4 décembre 2013 .....	51
2.3	Le Conseil d'Administration de l'AICESIS à Rome, les 13 et 14 février 2014 .	52
2.4	Le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale de l'AICESIS à Bucarest, du 25 au 27 juin 2014 .....	53
2.5	La conférence internationale sur le sujet « Dialogue social, relations industrielles et dialogue civil: Quelles solutions et quel rôle pour les CES-IS dans les sociétés en mutation? » à Athènes, les 8 et 9 octobre 2014 .....	54
3	L'Union des CES et des Institutions similaires des pays et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) .....	55
3.1	Le séminaire « Réseaux sociaux et Jeunesse: dynamique du changement dans l'espace francophone » à Bucarest, les 13 et 14 mai 2013 .....	55
3.2	Le séminaire sur « Le rôle des Conseils économiques et sociaux en période de crise » à Athènes, les 4 et 5 juillet 2013 .....	56
4	Les sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et des Institutions similaires: EUROMED et TRESMED.....	56
4.1	Le séminaire sur « La coopération régionale – Bonnes pratiques dans la région » à Beyrouth, les 4 et 5 mars 2013.....	57
4.2	La conférence finale du projet TRESMED 4 à Madrid, les 10 et 11 octobre 2013 .....	58

5	L'Ambassadeur de Russie, Son Excellence M. Dr Mark Entin, en visite de courtoisie au CES, le 27 mai 2013 .....	58
<b>VIII.</b>	<b>LE PRESIDENT DU CES DANS LA PRESSE LUXEMBOURGEOISE .....</b>	<b>59</b>
1	« Le changement par le dialogue – Vers une évolution du dialogue ? », article de M. Gary Kneip publié dans le Journal, juin 2013 .....	59
2	« Intégration, démographie et citoyenneté », Interview de M. Gary Kneip, publié au PAPERJAM, MARS 2013 .....	67
3	« Verantwortung übernehmen », Interview de M. Gary Kneip, publié dans la Revue, 28 mars 2013.....	74
<b>IX.</b>	<b>LES MEMBRES DU CES PENDANT LA MANDATURE PRESIDENTIELLE 2013-2015</b>	<b>78</b>

## I. LE MOT DU PRESIDENT



Au cours des 25 dernières années, le Luxembourg a connu une forte croissance économique, hissant le niveau de vie des résidents parmi les plus élevés du monde. Mais la crise mondiale est venue troubler ce tableau idyllique et nos perspectives d'avenir apparaissaient tout à coup incertaines.

Des bouleversements fondamentaux vont avoir lieu dans les années à venir et la mondialisation entraînera de nombreux changements au sein des systèmes économiques. Le Luxembourg doit trouver sa place dans ce monde. Notre situation de départ n'est pas mauvaise, mais en tant que petit pays largement ouvert sur l'extérieur, nous sommes très sensibles aux influences extérieures.

Depuis l'échec de la dernière négociation tripartite au printemps 2010 et l'absence de réunions en 2011, le dialogue social national avait également tourné court. En fait, il se trouvait déjà dans une mauvaise situation avant ces deux rendez-vous tripartites.

Salariés et employeurs avaient soumis des propositions pour la construction de l'avenir, mais les approches respectives étaient trop opposées, ce qui les a amenés à un isolement réciproque.

Conscients qu'il fallait sortir de cette impasse improductive, les partenaires sociaux avaient, par la suite, souligné leur attachement au dialogue social et au CES en tant que plateforme permanente du dialogue social. Ils ont donc décidé de se donner un programme de travail, tout en essayant d'éviter le piège de traiter des sujets d'actualité politique ou trop controversés et donc synonymes de blocages.

La question de la raison d'être et de l'utilité du CES ayant trouvé consensus, le CES s'est donné une nouvelle méthode de travail et a planché sur une actualisation de ses missions afin de renouer avec un dialogue social plus serein dans une optique de moyen et long termes.

Il s'agissait d'avancer certes, mais d'avancer le pas léger comme sur des pattes de velours, pour ne pas rompre d'entrée cet équilibre fragile qui s'était rétabli, notamment depuis l'adoption de la déclaration d'accord sur un programme d'activités du CES pour la période 2012-2014.

Il fallait surtout concentrer le travail de nouveau sur la production d'avis et se recentrer sur la mission première du CES, c'est-à-dire guider le Gouvernement dans ses choix dans l'intérêt général du pays.

En tout état de cause, les partenaires sociaux avaient conscience que si le dialogue social n'apportait pas de résultats satisfaisants, les politiques prendraient les décisions nécessaires sans les consulter.

L'actualisation des missions et la nouvelle méthode de fonctionnement ont fini par résoudre les blocages au niveau du dialogue social et à surmonter les difficultés rencontrées pour formuler des avis communs. La nouvelle démarche de travail – saisines propres axées sur les défis et perspectives futures – a donc porté ses fruits. Je pense que le CES effectue de nouveau un précieux travail de fond qu'il s'agit de continuer à mettre en œuvre avec détermination.

---

## II. L'ASSEMBLEE PLENIERE CONSTITUANTE DE LA MANDATURE 2013-2017 ET LE NOUVEAU BUREAU 2013-2015

La loi organique dispose que le CES est renouvelé intégralement tous les quatre ans. Suite à la nomination des nouveaux membres par arrêté gouvernemental du 1<sup>er</sup> février 2013, les membres se sont réunis, le 19 février 2013, sous la présidence de M. le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, en vue de la proposition pour la nomination par le Grand-Duc du Président et des Vice-Présidents pour la mandature présidentielle bisannuelle 2013-2015. Conformément au principe de rotation entre les trois groupes composant le CES, la Présidence est revenue au groupe patronal et les Vice-présidences au groupe salarial et aux membres directement nommés par le Gouvernement, à savoir:

- M. Gary KNEIP, Président
- M. André ROELTGEN, Vice-Président
- M. Georges HEINRICH, Vice-Président (remplacé le 18 juin 2014 par Mme Pascale TOUSSING : cf. ci-après)



De g. à d.: M. Georges Heinrich et M. Gary Kneip, M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker, Mme Marianne Nati-Stoffel et André Roeltgen.

Lors de son allocution, le Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker, a déploré la dégradation du dialogue social depuis 2010, en soulignant que cette situation risque d'amputer la gouvernance de la dimension citoyenne.

Pour la mandature quadriennale 2013-2017, le Premier ministre a souhaité que le CES renoue avec le dialogue social et alimente de nouveau les décideurs avec ses traditionnels avis consensuels. Dans le livre d'or du CES, il a inscrit: « Vous relancerez le dialogue social ».

Le Président élu, M. Gary Kneip, a remercié le Premier ministre pour son attachement profond au dialogue social. Il a confié que présider le CES durant deux ans est un privilège, mais aussi une tâche lourde, ses prédécesseurs ayant placé la barre bien haut et l'actualité économique se faisant pressante. Avec le soutien des deux Vice-présidents et du Secrétaire Général, il s'est engagé afin que les Commissions de travail puissent faire les arbitrages nécessaires pour proposer les compromis nécessaires. A ses yeux, il importait de faire une lecture holistique et non biaisée de la réalité, dans l'intérêt général du pays.

Suite à la démission du Vice-président M. Georges Heinrich, Mme Pascale Toussing, Directeur du Département Fiscalité du Ministère des Finances, a été nommée Vice-Présidente en date du 18 juin 2014, pour terminer le mandat de M. Georges Heinrich.

M. Gary Kneip a été nommé Président du CES par arrêté grand-ducal en date du 1<sup>er</sup> mars 2013. Son mandat comme Président a pris fin le 31 janvier 2015.



### III. LES ACTIVITES DU CES DE 2013-2015

#### 1 Les avis adoptés par le CES

Au cours de la période sous revue (du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 31 janvier 2015), le CES a tenu 147 réunions qui se répartissent comme suit:

- 7 Assemblées plénières;
- 20 réunions du Bureau;
- 41 réunions de Commissions de travail;
- 54 réunions de Sous-commissions de travail;
- 12 réunions des trois groupes composant le CES;
- 8 colloques et séminaires;
- 5 conférences de presse.

Sur la base du programme d'activités pour la période 2012-2014, le CES a élaboré et/ou finalisé, d'une part, les avis dont les travaux étaient en cours, à savoir celui portant sur le « PIBien-être » et celui de l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2014 et, d'autre part, les avis faisant l'objet de saisines propres suivant l'article 40<sup>1</sup> du règlement intérieur du CES.

Ainsi, le CES a arrêté 10 avis, répertoriés ci-après.

##### 1.1 Le « PIBien-être » 2<sup>e</sup> volet : Avis commun CES-CSDD

Par lettre du 23 avril 2010, le Premier ministre avait saisi le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) en vue d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels, tels que le PIB par tête. Le Premier ministre avait précisé que « *le CES et le CSDD sont invités à produire un avis conjoint et pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Observatoire de la Compétitivité et recourir aux bases de données du STATEC.* »

Le CES et le CSDD ont décidé d'une méthode de travail commune basée sur le découpage du rapport de l'OCDE<sup>2</sup> intitulé « Comment va la vie? » et du rapport « Stiglitz-Sen-Fitoussi »<sup>3</sup> sur la mesure des performances économiques et du progrès social, lesquels distinguent le bien-être actuel du bien-être futur, ce dernier ajoutant la notion de

---

<sup>1</sup> Le Conseil peut, à la demande soit du Bureau, soit d'une Commission, soit d'au moins sept membres, se saisir lui-même de l'examen de toutes les questions relevant de sa compétence. Les demandes dûment motivées doivent être formulées par écrit et remises au Président.

Si le CES se saisit d'une affaire de sa propre initiative, le Gouvernement en est informé par le Président du Conseil.

<sup>2</sup> <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>

<sup>3</sup> [http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_francais.pdf](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)

soutenabilité à la notion de bien-être. La mesure du bien-être a donc été agencée selon ces critères. Afin de procéder à une répartition efficace des tâches, il a été décidé de commun accord que le CES se préoccupe davantage du bien-être actuel, à travers la sélection d'un jeu d'indicateurs dans une optique « ménages », et que le CSDD axe ses réflexions sur le bien-être futur.

L'objectif était de définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs qui permette de dégager une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg et de s'inscrire dans un mouvement international plus vaste définissant une nouvelle manière pour mesurer le bien-être.

Une vaste consultation de la société civile, sous forme de conférences et d'ateliers de travail autour des thèmes « Réforme du PIB », « Qualité de vie » et « Durabilité », organisée au cours des années 2010 et 2011, a donné l'occasion aux citoyens, scientifiques et représentants d'associations de faire part de leurs attentes sociétales et de leurs préoccupations quant à la qualité de vie.

Par la suite, les propositions faites et les enseignements recueillis à l'issue de ces consultations ont été pris en compte dans le système d'indicateurs retenu par les deux institutions dans des avis séparés du CES et du CSDD, arrêtés respectivement le 22 janvier 2013 et le 18 janvier 2012.

L'avis commun du 28 octobre 2013 reproduit ainsi un relevé commun d'indicateurs couvrant les aspects importants de la vie des citoyens et influant sur leur bien-être actuel et futur. Ces aspects sont regroupés sous 11 catégories que sont le revenu et le patrimoine, l'emploi, le logement, la santé, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, l'éducation et les compétences, les liens sociaux, la gouvernance et la citoyenneté, l'environnement, la sécurité physique et le bien-être subjectif.

Le 22 novembre 2013, l'avis conjoint « PIBien-être » a été présenté à la presse par les Présidents des deux institutions.



De g. à d.: M. Francis Scharitz, Président du CSDD, M Gary Kneip, Président du CES, Dr. Serge Allegrezza, Président de la Commission de travail, et M. André Roeltgen, Vice-Président du CES.

## 1.2 Les actualisations annuelles du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2014 et 2015

Les deux avis ont été adoptés respectivement le 22 janvier 2014 et le 20 janvier 2015.

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation dispose en son article 2 que « *la liste des positions de référence de l'indice des prix à la consommation et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation* ». Il précise en outre que « *Les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du Conseil économique et social [...]* ».

- **L'avis adopté le 22 janvier 2014**

Le 22 janvier 2014, l'Assemblée plénière a adopté, à l'unanimité, l'avis sur l'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2014.

Dans une première partie, l'avis met en avant l'évolution de l'IPCN (consommation des résidents) par rapport à l'IPCH (consommation totale sur le territoire). Il s'en dégage que la consommation des résidents est restée quasiment stable et que depuis 2000, l'IPCN est tendanciellement en baisse par rapport à l'IPCH.

Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCN sur la période 2000-2014, les divisions « Transports » et « Biens et services divers » ont connu une nette augmentation. La montée de la dernière division est imputable aux dépenses plus importantes pour les maisons de soins et de repos. L'augmentation du taux d'emploi des femmes et des ménages monoparentaux implique un recours accru aux structures d'accueil pour enfants.

La deuxième partie porte sur les changements méthodologiques intervenus, à savoir, l'introduction d'une nouvelle classification COICOP<sup>4</sup> et la modernisation de la collecte des prix. Au cours de la séance plénière, il y a eu des débats portant sur la problématique des coûts liés à l'acquisition d'un logement qui, au Luxembourg, ne figurent pas dans l'indice des prix, du fait qu'ils sont considérés comme une dépense d'investissement et non comme une dépense de consommation. Seuls les loyers y sont pris en compte.

- **L'avis adopté le 20 janvier 2015**

Le 20 janvier 2015, l'Assemblée plénière a adopté, à l'unanimité, l'avis sur l'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2015.

Le chapitre sur la nouvelle méthodologie était, cette fois-ci, plus étendu. Si en 2015, la publication a encore eu lieu selon la nomenclature COICOP-Lux à 5 niveaux, en 2016, la

---

<sup>4</sup> La classification des fonctions de consommation des ménages, ou COICOP, est une nomenclature mise au point par la division statistique des Nations unies.

publication se fera selon la nouvelle nomenclature européenne E-COICOP, hiérarchisée à 4 niveaux harmonisés, comprenant des classifications plus détaillées. Les calculs plus détaillés au 5<sup>e</sup> niveau seront maintenus en interne par le STATEC, mais les séries afférentes ne seront pas diffusées. En cas de besoin, elles peuvent être consultées.

Au-delà, la collecte des prix a été modernisée avec le développement d'un nouveau logiciel en vue d'équiper les enquêteurs de terminaux mobiles. Elle a, en outre, été simplifiée par l'utilisation des données de passage en caisse par un « data scanner », lesquels sont des fichiers électroniques, transmis par les distributeurs, contenant des informations agrégées sur le chiffre d'affaires et le prix des produits vendus. Des efforts ont été entrepris, afin d'automatiser les relevés de prix sur Internet. Actuellement, seuls les sites Internet à terminaison « .lu » sont observés. Le CES a réitéré sa demande pour que les produits livrés et les services prestés au Luxembourg soient inclus dans le panier de l'IPCN, conformément aux recommandations de la Commission européenne.

### **1.3 L'accès à un logement abordable**

L'avis « L'accès à un logement abordable » émane d'une saisine propre du CES, faisant partie de son programme d'activités 2012-2014. Il a été arrêté à l'unanimité par l'Assemblée plénière en date du 28 octobre 2013 et présenté, le jour même, à la presse luxembourgeoise.

Pour entamer les travaux afférents, le CES avait organisé plusieurs auditions publiques avec des experts du secteur du logement, à savoir, le Fonds pour le Développement et l'Habitat, la Société nationale des Habitations Bon Marché, la Caritas, la Ville de Luxembourg, la Chambre immobilière, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Dans son avis, le CES souligne que la politique de logement doit, avant tout, garantir un logement décent et abordable à tous les citoyens, le recours au logement subventionné<sup>5</sup> devant rester l'exception. Or, il est évident que le prix élevé du foncier constitue le facteur essentiel du caractère de plus en plus inabordable du logement. Selon le CES, toute action ou toute mesure en faveur d'une réduction des prix du logement reste marginale, si on n'arrive pas à réduire substantiellement le coût du foncier.

Au-delà, le CES fait une série de recommandations permettant d'intervenir au niveau de la demande de logements, notamment à travers une évaluation de l'efficacité de tous les instruments en place ou à travers une amélioration de l'outil statistique. Du côté de l'offre de logements, il propose des instruments permettant de contrecarrer la hausse des prix des logements et de pallier au manque de logements, telles que des mesures pour

---

<sup>5</sup> Logements vendus ou loués à des ménages bénéficiant d'aides publiques conformément à la loi modifiée du 25 février 1979.

combattre la spéculation foncière, pour mobiliser des terrains non bâtis, pour augmenter la densité résidentielle ou encore pour stimuler l'offre de logements locatifs.

Dans la partie dédiée aux logements subventionnés, le CES fait une distinction entre les promoteurs privés et les promoteurs publics et propose, notamment, de limiter les activités de ces derniers à la création de logements subventionnés. Il se prononce en faveur d'un développement et d'une promotion de l'immobilier subventionné par différents prestataires.

Dans la dernière partie de l'avis, consacrée à l'efficacité énergétique des logements, le CES formule des recommandations, notamment en matière de réduction du risque d'appauvrissement énergétique, de performance énergétique des bâtiments, de la mise en place d'un « cadastre solaire » ou encore de l'introduction d'un abattement fiscal spécial en faveur des propriétaires.

#### 1.4 Les perspectives sectorielles à moyen et long termes dans une optique de durabilité : le secteur de l'industrie & le secteur des finances

Il s'agit d'une saisine propre du CES retenue dans le programme de travail pluriannuel 2012-2014. Compte tenu des situations spécifiques à chaque secteur économique, le CES a décidé de les aborder secteur par secteur.

Dans ce premier avis, le CES traite deux volets, à savoir les secteurs de l'industrie et des finances.

L'avis aborde les différents aspects en relation avec les secteurs dans une approche prospective en fonction des besoins économiques et sociétaux futurs et sur la base d'un modèle de développement et de croissance soutenable du pays à moyen et long termes.

L'avis comprend tout d'abord une brève présentation des deux secteurs, avec notamment un relevé de leur poids relatif en termes d'emploi, de valeur ajoutée, des marchés destinataires en termes géographiques et institutionnels, des principaux concurrents, etc. A l'issue de l'analyse de la situation sectorielle actuelle sont développées des perspectives de développement sectoriel à plus long terme, soit à l'horizon 2020.

Finalement, le CES tire les conclusions de ces analyses et formule des recommandations en vue de favoriser un développement à l'horizon 2020 dans un esprit de durabilité.

Une conférence de presse a été organisée le 10 juillet 2014 pour présenter les grandes lignes de ce 1<sup>er</sup> volet.

Pour ce qui est du **secteur financier**, le CES propose une typologie opérant une distinction selon les activités en raison de fusions et de mouvements de restructuration, ainsi que de biais statistiques au niveau des données. Il y a ainsi lieu de distinguer 5 piliers stratégiques, à savoir la « banque privée/gestion de fortune », la « gestion d'actifs et de

fonds d'investissement », les « crédits internationaux », les « assurances et réassurances » et les « financements structurés ».

A première vue, l'on constate un recul des métiers classiques de la banque, alors que les fonds d'investissement et les PSF (« professionnels du secteur financier ») portent la croissance (le capital administré par les fonds d'investissement ayant plus que doublé depuis l'an 2000). Dans le même temps, il existe des liens étroits entre les acteurs du secteur financier : c'est ainsi que, par exemple, presque la moitié des banques et une majorité des compagnies d'assurance-vie sont des dépositaires pour l'industrie des fonds d'investissement.

De manière générale, le CES estime que les efforts de promotion de la place financière ne sont pas en relation avec l'importance du secteur, surtout au vu des développements potentiels à l'avenir. Il serait d'ailleurs souhaitable de mieux faire connaître le secteur financier et plus particulièrement l'industrie des fonds du Luxembourg, y compris au Grand-Duché lui-même.

Un des principaux défis est de se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de former les employés de sorte à pouvoir se positionner sur les segments porteurs et de croissance, et d'assurer le développement de nouvelles activités, ainsi que la faculté d'adaptation aux nouvelles réglementations.

Dans ce sens, la formation reste l'élément clé du savoir-faire de la place financière.

En fin de compte, le CES estime qu'il faut trouver une image de marque pouvant refléter la mutation et la diversification du secteur et dépasser le cliché du « paradis fiscal ». *Luxembourg for Finance* assure la promotion de la place financière à l'étranger et la coordination de messages clés fondés sur l'expertise, le caractère innovant et international du secteur. La mise en place officielle d'un comité de coordination interministériel et interinstitutionnel en matière de *Nation Branding* jouera un rôle primordial dans ce sens.

Concernant le **secteur industriel**, le CES a procédé en deux étapes, avec l'objectif de donner une image du secteur qui soit aussi proche que possible de la réalité.

Lors de la première étape, le CES a procédé à une sélection d'entreprises industrielles qui, pour figurer dans l'échantillon, devaient remplir certains critères. Un total de 214 entreprises a ainsi été retenu, ce qui ne correspond qu'à 24,2% des entreprises industrielles, mais représente néanmoins 87,1% de l'emploi et 91,0% de la valeur ajoutée brute (VAB) de l'ensemble de l'industrie luxembourgeoise.

Lors de la deuxième étape, le CES a procédé à un regroupement des entreprises industrielles ainsi retenues selon 5 critères correspondant aux principaux facteurs d'influence ayant un impact sur les entreprises du secteur.

Ainsi, le CES a procédé à un regroupement des entreprises industrielles selon leur intensité en capital et en énergie, selon le degré de qualification de leur main-d'œuvre, selon la clientèle visée (internationale, européenne, nationale ou régionale) et selon le degré d'innovation intégré aux produits et/ou aux procédés utilisés. Cette subdivision n'était cependant pas évidente, étant donné le manque de concepts théoriques en la matière.

La matrice d'analyse ainsi élaborée montre que les quatre premiers critères (intensité capitalistique, intensité énergétique, besoin de main-d'œuvre qualifiée et présence sur les marchés étrangers) jouent un rôle très important dans le secteur industriel luxembourgeois, et ce tant au niveau de la création de valeur ajoutée qu'au niveau de la répartition de l'emploi.

### **1.5 La politique d'intégration au Luxembourg**

Par lettre du 13 avril 2011, le Gouvernement en Conseil, sur proposition de Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration, a décidé de confier au CES la mission « *d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014* ».

Le Secrétariat du CES, en collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), a entamé les travaux techniques préparatoires à la saisine. Pour cela, il a fait appel à l'Université du Luxembourg, qui a procédé à une évaluation du plan d'action national. Lors d'une conférence-débat, organisée le 12 février 2014 au CES (cf. également ci-après le chapitre « 6. Les relations avec la société civile »), les résultats du rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg ont été présentés aux acteurs impliqués dans cette évaluation, à savoir les associations œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers, ainsi que les représentants des ministères faisant partie du Comité interministériel à l'intégration.

Dans son avis, arrêté le 6 juin 2014 par l'Assemblée plénière, le CES met en avant que l'intégration est un processus global et dynamique, comportant une multitude d'éléments; elle est à double sens dans la mesure où il s'agit d'impliquer autant les allochtones que les autochtones pour « consentir à une loi commune ». L'intégration c'est « vivre, travailler, et décider ensemble, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale. »

Pour la mise en œuvre du prochain plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations, le CES recommande, notamment, de supprimer la limitation du plan dans le temps, étant donné que l'intégration est un processus continu, de réaliser des actions en faveur de l'intégration, s'adressant aussi bien aux autochtones qu'aux allochtones sans distinction du pays d'origine, ainsi qu'aux frontaliers, et de focaliser les actions uniquement sur le volet « intégration ».

Quant à la mise en œuvre de la politique d'intégration au niveau national, le CES suggère, entre autres, de faciliter l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, tout en insistant sur le fait que l'obtention de la nationalité luxembourgeoise n'est ni l'objectif, ni l'aboutissement du processus d'intégration.

Pour le CES, il est important d'assortir la politique d'immigration de vastes campagnes d'information et de communication sur la nécessité et les bienfaits, économiques, sociaux et culturels, des migrations et d'une politique d'intégration active.

Dans ce contexte, le CES a eu un échange de vues animé, le 1<sup>er</sup> juillet 2014 (voir ci-après le chapitre « 6. Les relations avec la société civile »), avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers, à l'occasion de la présentation des propositions de l'avis du CES. L'avis a également été présenté à la presse le jour suivant, le 2 juillet 2014.

### **1.6 L'abolition projetée par le Gouvernement du taux de TVA super réduit pour le logement locatif**

C'est à titre d'addendum à son avis sur « L'accès à un logement abordable » du 28 octobre 2013, que le CES, sur proposition du Bureau, s'est saisi sur initiative propre, conformément à l'article 40 de son règlement intérieur, pour formuler un avis sur la question portant sur la hausse de la TVA-Logement.

Cet avis commente les impacts direct et indirect sur le marché du logement et sur ses acteurs de la mesure fiscale annoncée par le Premier ministre, le 14 octobre 2014, portant sur le relèvement, de 3% à 17%, du taux de la TVA sur l'acquisition d'un logement destiné à la location.

Dans son avis, le CES argumente que l'introduction d'une hausse de la TVA-Logement d'une telle ampleur risque d'avoir un impact social et économique négatif non négligeable, d'un côté pour les plus démunis qui se retrouvent en général parmi les locataires et de l'autre côté pour la construction, le marché du travail et les investissements.

Il regrette que le Gouvernement n'ait apparemment pas fait procéder à une étude plus fouillée concernant l'impact de la mesure sur les prix du logement, les loyers et les dangers potentiels pour le secteur de la construction.

De ce fait, le CES propose au Gouvernement de renoncer à son intention d'abolir le bénéfice du taux super-réduit de TVA pour les logements destinés à la location. Il recommande, pour sa part, de participer à la mise en place d'une politique de logement cohérente et de contribuer, si telle est la volonté du Gouvernement, aux réflexions visant à dégager des moyens budgétaires supplémentaires liés au logement. Les représentants directement nommés par le Gouvernement ne partagent pas l'avis du CES sur les conséquences potentielles de la mesure de la hausse de la TVA-Logement et les propositions afférentes.

### **1.7 La Déclaration d'accord sur un programme d'activités pour la période 2015-2017**

Le CES a émis un bilan positif des travaux accomplis de 2012 à 2014. Les blocages ont pu être surmontés et nombre d'avis importants pour l'avenir du pays, le développement économique et la cohésion sociale, ont été émis.

Toutefois, il a été relevé que des problèmes de fond continuent à persister, notamment pour ce qui concerne la méthode de travail et le calendrier de clôture des travaux.

Sur base de ces constats, le CES a réitéré son attachement à la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 et a proposé d'établir un nouveau programme d'activités, dans la continuité du programme précédent, limité cette fois-ci à une mandature, donc à une période de deux ans, allant de 2015 à 2016. Le programme d'activité ainsi « renouvelé » inclut, entre autres, des thèmes de travail du programme précédent qui n'ont pas encore pu être finalisés jusque-là.

Au-delà, des propositions ont été faites quant à la ré-implication du CES dans le Semestre européen (voir ci-après).

L'Assemblée plénière du 17 novembre 2014 a arrêté ces propositions à l'unanimité.

## 2 Les autres travaux du CES au cours de la mandature

### 2.1 La ré-implication du CES dans le Semestre européen - Réunions annuelles avec le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES

Le Gouvernement a donné une suite favorable à la décision du CES et aux propositions des partenaires sociaux - UEL, OGBL, LCGB, CGFP - du 3 octobre 2014 de se ré-impliquer dans la procédure dite du « Semestre européen ». Les partenaires sociaux y soulignent, notamment, leur volonté de maintenir un dialogue récurrent avec le Gouvernement et leur intérêt à participer activement au Semestre européen. A leurs yeux, le CES offre « *une tribune qui leur permettrait d'échanger leurs visions et propositions et de commenter la politique gouvernementale* ».

Lors de son Assemblée plénière du 17 novembre 2014, le CES a retenu une procédure de ré-implication dans le Semestre européen qui table sur une concertation active comprenant quatre réunions entre les membres du Gouvernement, l'UEL, l'OGBL, le LCGB et la CGFP. Deux de ces réunions sont organisées sous l'égide du CES et les deux autres sur invitation du Gouvernement.

Par lettre du 24 novembre 2014, le Premier ministre a informé le CES que le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux et a formulé des précisions quant à ce processus de consultation dans le cadre du Semestre européen. Ce processus est agencé autour de quatre réunions qui ont lieu en amont des périodes de décisions de façon à pouvoir prendre en compte les prises de positions des partenaires sociaux. Deux de ces réunions ont lieu au CES, et les deux autres sont organisées par le Gouvernement et portent, pour l'une, sur le budget de l'Etat (au mois de septembre), et l'autre, sur l'analyse de l'emploi et de la situation sociale.

C'est ainsi que, selon la procédure retenue, une première réunion portant sur le « *Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen* », organisée sous l'égide du CES en date du 26 janvier 2015, a inauguré le cycle annuel de concertation régulière entre le Gouvernement et les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national.

Une deuxième réunion au titre du « *Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen* » a été organisée le 30 mars 2015 afin de poursuivre l'échange de vues quant au Programme national de réforme (PNR) et au Programme de stabilité et croissance (PSC).



## 2.2 Le commerce de détail et l'artisanat

- **Commerce de détail**

Pour l'élaboration de cet avis, le CES a décidé, lors de son Assemblée plénière du 28 octobre 2013, d'instituer une Commission de travail intitulée « Commerce de détail », qui s'est réunie une première fois en date du 3 février 2014.

Le commerce est une notion très vaste qui, au sens large, peut concerner toute opération impliquant un échange de biens et de services. Pour cette raison, le CES a fait le choix de mettre en lumière uniquement la branche « classique » ou visible du commerce, c'est-à-dire le commerce de détail où il existe un contact direct avec le client final ou, autrement dit, le commerce avec un point de vente ayant pignon sur rue. Sont donc exclus de l'analyse le commerce de gros, dont les caractéristiques diffèrent substantiellement du commerce de détail, et aussi le secteur Horeca, ainsi que le secteur des entreprises spécialisées dans la vente à distance et dans le commerce électronique.

Le CES focalise ses réflexions sur le commerce de détail qui comprend la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages.

Après avoir défini « le commerce de détail » et décrit son importance et les tendances majeures aux niveaux européen et international, le CES s'adonne à une analyse rétrospective de la performance du commerce luxembourgeois d'un point de vue économique, social et réglementaire, en passant par les tendances lourdes, avant d'aborder la partie regroupant les défis et recommandations pour promouvoir le développement futur du secteur.

Pour identifier les facteurs qui détermineront le développement futur du commerce au Luxembourg, le CES s'est proposé tout d'abord de passer en revue son évolution au cours des dix à quinze dernières années. Une première partie de l'analyse est consacrée aux performances économiques du secteur.

Il a été décidé de délimiter le sujet et le terrain, national et transfrontalier, à couvrir. Le CES a également veillé à faire la différence entre consommation des résidents et consommation des non-résidents et a essayé d'identifier, pour autant que possible, la part du commerce électronique dans le total.

Des auditions avec le STATEC sur l'évolution sectorielle du commerce de détail et sur l'enquête Budget des ménages, et avec la BCL sur la consommation des résidents et des frontaliers au Luxembourg, ont été organisées pour s'informer sur les tendances dans ces domaines.

- **Artisanat**

Concernant l'avis sur l'artisanat, la Commission de travail a procédé de façon similaire à la méthode de travail adoptée par la Commission de travail en charge du Commerce de détail. Plusieurs auditions ont été organisées avec des experts du STATEC, de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans, afin de cerner l'importance de l'artisanat en matière d'emploi, de chiffre d'affaires, etc., et de mettre en évidence les principaux problèmes propres à l'artisanat.

Il en est ressorti qu'un premier problème se pose au niveau de la définition de l'artisanat, laquelle varie d'un pays à l'autre, de sorte qu'il n'existe pas de définition harmonisée. En Europe, l'entreprise artisanale est définie légalement dans dix pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Espagne, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovénie), mais de manière différente.

La notion utilisée au Luxembourg est comparable au « *Handwerk* » allemand qui correspond à un ensemble d'activités bien définies sans distinction de taille des entreprises. L'artisanat est en quelque sorte à cheval entre l'industrie, les services et le commerce, les entreprises se caractérisant en général par une activité de production et de vente de produits et de services.

Une des principales caractéristiques des entreprises de l'artisanat est la part élevée de la main-d'œuvre dans le prix de revient, laquelle varie entre 50% et 90% suivant les activités. Ce constat, combiné à l'importance que prend la formation dans tout ce qui a trait à l'exercice d'un métier et aux impératifs de productivité des entreprises, font que la formation initiale et la formation continue constituent auprès des chefs d'entreprises autant de facteurs nécessitant une attention particulière.

Après une analyse plus poussée des différents secteurs de l'artisanat, le CES s'est penché sur certains aspects et défis qui se présentent aux entreprises artisanales en général. Le CES a donc analysé tous ces points sensibles et vitaux pour l'artisanat et a fait des propositions d'amélioration en vue de permettre à l'artisanat de pouvoir évoluer dans un climat économique et social favorable à son essor. Les effets d'une réglementation communautaire croissante ont également été analysés.

En fin de compte, les marchés publics, le « dumping social » et le travail illicite ont aussi fait l'objet d'une analyse de la Commission de travail, suivie de recommandations en la matière.

### 2.3 Le nouveau système d'indicateurs

Dans le Bilan Compétitivité 2013, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, M. Etienne Schneider, a exprimé le souhait de mettre en place un nouveau système d'indicateurs: *« Afin d'assurer un meilleur suivi opérationnel et intégré de cette compétitivité, je propose de mettre en place un nouveau système d'indicateurs au niveau national basé sur le tableau de bord d'indicateurs de suivi des déséquilibres macroéconomiques de l'Union européenne, dénommé « MIP ». Ce nouveau système devrait nous permettre de mieux détecter une dégradation significative interne et externe de notre compétitivité. Mais je souhaite aussi que ce nouveau système d'indicateurs soit encore enrichi à travers les discussions actuellement menées au Conseil économique et social et au Conseil supérieur pour un développement durable dans une optique de long terme dans le cadre du projet PIBien-être et que par la suite, après avis du Comité de coordination tripartite, ce nouveau système soit ancré dans une nouvelle « Loi sur la compétitivité ». Cette loi permettrait de remplacer la batterie d'indicateurs surannés renseignés dans le règlement grand-ducal du 4 avril 1985 pris en application de la loi modifiée du 24 décembre 1977, c'est-à-dire la loi instaurant le Comité de coordination tripartite. »*

A la suite de la demande du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, le CES a mis en place une Commission de travail « Indicateurs » qui a fait un premier tour de table sur les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux à retenir dans le nouveau tableau de bord national, en date du 18 mars 2014.

Dans la préface du Bilan Compétitivité 2014, la Secrétaire d'Etat à l'Economie, Mme Francine Closener, a, de nouveau, souligné la nécessité de réviser le tableau de bord national de la compétitivité (TBCO) de l'Observatoire de la compétitivité (ODC), en

estimant qu'« (...) Après dix ans de bons et loyaux services, il est raisonnable de remettre le tableau de bord sur le métier et de revoir la pertinence, la qualité et la portée des statistiques. Une révision est devenue incontournable ».

En effet, certains indicateurs repris dans le TBCO étaient dépassés (indicateurs hérités de la stratégie de Lisbonne, tels que le taux d'accès à Internet par les ménages ou encore le nombre de téléphones portables par 100 habitants, etc.), d'autres manquaient (indicateurs repris dans la stratégie Europe 2020 ou encore dans la procédure des déséquilibres macroéconomiques « MIP », etc.), alors que d'autres encore posaient d'importants problèmes de disponibilité des données dans différents pays.

Concernant la méthode de travail, le CES a décidé de procéder de manière pragmatique et de s'accorder sur les objectifs et la finalité des indicateurs. Il fallait cerner l'objectif recherché sur la base de l'expérience des 10 dernières années de l'ODC, en mettant en place un système d'indicateurs cohérent couvrant aussi bien les dimensions de compétitivité, de bien-être et de soutenabilité.

Le CES a décidé de travailler dans la continuité des travaux de l'ODC et du CES (« PIBien-être ») et de faire tout d'abord une mise à plat et une analyse de l'existant avec l'appui du Statec et de l'ODC.

Un Groupe technique a été chargé de faire un relevé de tous les indicateurs qui ont été élaborés par les différents acteurs et à des fins spécifiques au Luxembourg et d'y ajouter les (nouveaux) indicateurs européens.

Dans le but d'établir une structuration claire des indicateurs, le Groupe technique a décidé de produire un tableau de base unique subdivisé en trois piliers principaux :

- aspects économiques et de compétitivité;
- aspects sociaux et;
- aspects environnementaux, de durabilité et de soutenabilité.

D'autre part, le Groupe technique a décidé de désigner, pour chaque pilier, un nombre restreint d'indicateurs appelés « méta », considérés comme les plus importants dans les domaines respectifs. Par opposition, les autres sont considérés comme secondaires, mais néanmoins utiles pour fournir une information plus détaillée en cas de besoin.

Au vu de leur importance dans le cadre de la gouvernance macroéconomique, thématique et budgétaire à l'échelle européenne, les indicateurs « Europe 2020 » et « MIP » ont été retenus d'office parmi les indicateurs « méta » dans le nouveau tableau de bord. De même a-t'il été décidé de ne pas rouvrir le débat par rapport aux indicateurs « PIBien-être », mais uniquement d'étoffer et/ou de peaufiner les statistiques en rapport avec l'éducation et l'entrepreneuriat ou encore la R&D, telles que retenues dans l'avis « PIBien-être ».

Enfin, le Groupe technique a également visé à assurer une certaine « opérabilité » des résultats pour permettre une meilleure alimentation et articulation du dialogue social et pour faciliter ainsi la formulation de politiques publiques pertinentes.

A l'avenir, le nouveau tableau de bord devrait constituer l'outil de travail de référence dans les différentes enceintes du dialogue social et permettre de mieux guider les décisions politiques.

## IV. LES RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES

### 1 Les relations avec le Chef de l'Etat

Tous les ans, à l'occasion du Nouvel An, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg invitent le Président du CES au Palais grand-ducal. M. Gary Kneip a été reçu le 15 janvier 2014 et le 14 janvier 2015.

### 2 Les relations avec le Premier Ministre, M. Xavier Bettel, et le Gouvernement

#### 2.1 Le message du Premier ministre, M. Xavier Bettel, à l'occasion de la réception du nouvel an

A l'issue de l'Assemblée plénière du 22 janvier 2014, le CES a convié ses membres à sa traditionnelle réception de nouvel an, en présence de M. Xavier Bettel, Premier ministre, et de M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances et ancien membre du CES.

Après avoir exprimé ses meilleurs vœux à tous les invités, le Président du CES, M. Gary Kneip, a souhaité une meilleure articulation au niveau des domaines d'action des différentes enceintes du dialogue social pour éviter des interférences non souhaitables et préjudiciables à un dialogue social serein.

Le Premier ministre a profité de l'occasion pour souligner l'importance et la force du dialogue social dans un petit pays par rapport à un environnement qui évolue en permanence, sous l'influence des mutations de l'économie et de la société notamment. Il a invité les membres du CES à œuvrer en faveur d'un travail constructif dans un climat de solidarité et dans l'intérêt général du pays.

Le Premier ministre et le Ministre des Finances ont appelé le CES à collaborer activement pour faire face aux défis d'une mondialisation accrue et pour garantir ainsi la prospérité économique et sociale des générations futures.



De g. à d.: Mme Marianne Nati-Stoffel, M. Georges Heinrich, M. le Premier ministre, Xavier Bettel, M. le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, M. André Roeltgen.

## **2.2 L'entrevue du Bureau du CES avec le Premier ministre, M. Xavier Bettel, le 13 mars 2014**

Le Bureau du CES a été reçu par le Premier ministre, M. Xavier Bettel, le 13 mars 2014, pour discuter de la reprise du dialogue social.

L'entrevue a eu lieu au Ministère d'Etat en présence du Ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, du Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, M. Nicolas Schmit, du Ministre de la Sécurité Sociale, M. Romain Schneider, de la Secrétaire d'Etat à l'Economie, Mme Francine Closener et de M. Serge Allegrezza, chargé de la direction générale « Compétitivité » du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le Bureau et le Gouvernement ont abordé différents aspects par rapport:

- à l'implication du CES dans le Semestre européen;
- à la révision des indicateurs du tableau de bord sur la compétitivité;
- à l'intégration de la société civile au CES;
- aux travaux futurs; et
- à la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et le CES.

Au final, le Gouvernement a souligné son attachement au dialogue social et à une relance constructive de celui-ci. Il a jugé indispensable de revenir à une articulation du dialogue social basée sur les compétences légales de chaque institution. A ses yeux, le CES est un observateur privilégié de la société, au guet tant des exigences futures auxquelles devra faire face l'économie que des besoins nouveaux induits par l'évolution sociétale.

## **2.3 Le renforcement de la communication entre le CES et le Gouvernement**

Comme convenu lors de l'entrevue du Bureau du CES avec le Premier ministre, M. Xavier Bettel, du 13 mars 2014, le dialogue entre le CES et le Gouvernement a été renforcé, principalement grâce à des entrevues régulières du Secrétariat avec les Conseillers du Premier ministre faisant partie de la nouvelle cellule de communication.

Lors d'une première réunion informelle ont notamment été abordés le rôle du CES et du dialogue social, le programme d'activités pluriannuel, ainsi que le renforcement de la collaboration entre le Ministère d'Etat et le CES. Ces réunions permettent de faire le tour d'horizon sur les travaux en cours et les nouvelles saisines gouvernementales.

### 3 Les relations avec la Chambre des Députés

#### 3.1 La modification de la loi organique du CES – Ouverture des mandats à des non-luxembourgeois

Lors de l'Assemblée plénière du 22 janvier 2013, le CES avait décidé d'adapter sa loi organique afin de calquer sa composition sur les mutations profondes de la société luxembourgeoise intervenues depuis 1966 et sur le fait que les non-Luxembourgeois représentent aujourd'hui une grande partie de la population résidant au Luxembourg.

Le CES avait ainsi proposé d'ouvrir les mandats à des ressortissants européens. La législation est allée plus loin en supprimant l'article 10 de la loi précitée du 21 mars 1966 qui stipulait que « *les membres effectifs et suppléants ainsi que le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat doivent être de nationalité luxembourgeoise* ». La loi du 10 mars 2014 ouvre ainsi les mandats des membres effectifs et suppléants, ainsi que celui du Secrétaire Général, aux ressortissants non-luxembourgeois.

Par la même occasion, le règlement intérieur du CES a été modifié, en y intercalant un nouvel article 38 portant sur le régime linguistique qui prévoit que: « *Les débats et discussions au sein du CES auront lieu dans les trois langues officielles du pays, le luxembourgeois, le français et l'allemand. La connaissance active d'une des trois langues mentionnées, ainsi que la compréhension passive des trois langues sont indispensables. Les avis, rapports et tout texte sont rédigés en français.* »

#### 3.2 L'entrevue avec le rapporteur de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre de Députés (COFIBU), M. Eugène Berger

Le 27 mars 2014, M. Eugène Berger, rapporteur de la COFIBU, a eu une entrevue avec le Bureau du CES représenté par M. Georges Heinrich, Vice-président et Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale, sur le projet de budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014.

### 4 Les relations avec le Conseil d'Etat

Comme dans le passé, le CES a tenu à renforcer et à approfondir ses relations avec le Conseil d'Etat à travers des échanges de vues réguliers et des conférences communes.

Ainsi, au cours de la mandature présidentielle 2013-2015, le Président du CES, M Gary Kneip et le Président du Conseil d'Etat, M. Victor Gillen, ont invité M. Gerassimos Thomas, Directeur de la DG Affaires économiques et financières de la Commission européenne et expert renommé en matière de finances publiques européennes pour leur exposer le point de vue de la Commission européenne sur « La réponse de l'UE à la crise de la dette souveraine - une stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi ».

De même, à l'occasion de la visite d'étude de l'Université de Hambourg « Bucerius Law School », le CES et le Conseil d'Etat ont organisé une conférence conjointe pour expliquer aux étudiants le rôle et le fonctionnement des deux institutions.

## **5 Les relations avec le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD)**

Suite à leur avis conjoint « PIBien-être », le CES et le CSDD continuent à entretenir des échanges réguliers, notamment, pour discuter des développements futurs.

Ainsi, lors de la transmission de l'avis au Premier ministre, M. Xavier Bettel, le CES et le CSDD ont souligné par lettre commune, datée au 28 novembre 2013, l'importance de mettre en place les nouveaux indicateurs de bien-être dans les meilleurs délais, afin d'orienter au mieux les politiques futures.

Par ailleurs, la déclaration gouvernementale du 10 décembre 2013 retenait, entre autres, qu'il sera procédé rapidement à la mise en place des indicateurs du « PIBien-être » et à la communication d'indicateurs nationaux du bien-être.

Comme le Luxembourg ne dispose pas, jusqu'à présent, d'une telle série statistique, le CES et le CSDD ont tenu à réitérer ce souhait en demandant dans une lettre commune, datée au 6 octobre 2014, de mettre à disposition du Statec le budget nécessaire pour que ce dernier puisse mettre en place les indicateurs proposés par le CES et le CSDD au cours de l'année 2015.

Avec l'avis conjoint sur le « PIBien-être », le Luxembourg était l'un des pionniers dans ce domaine, ce qui a éveillé l'intérêt de CES d'autres pays de l'UE, notamment du CES de Monaco. A cet effet, M. Serge Allegrezza et M. Francis Schartz, le Président du CSDD, ont répondu à l'invitation du CES de Monaco de leur présenter le projet « PIBien-être ».

Sur invitation du CES de Monaco, le CES et le CSDD du Luxembourg ont eu une séance de travail commune relative à la mise en place d'indicateurs permettant d'appréhender la qualité de vie et le bien-être actuel et futur des citoyens dans une optique de durabilité. Les membres du CES de Monaco et de l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques ont mené des échanges de vues approfondis avec M. Serge Allegrezza et M. Francis Schartz sur les expériences luxembourgeoises relatives à la mise en place d'indicateurs « PIBien-être ». Les travaux enrichissants ont tout particulièrement porté sur la disponibilité et la recherche de sources de données fiables dans des pays de petite taille.

A la fin des réunions, il a été convenu de poursuivre les réflexions engagées. Le communiqué du CES de Monaco est reproduit ci-après.

Monaco, mercredi 4 février 2015

### Réception d'une Délégation du Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines statistiques, économiques et du développement durable

Monaco, le 4 février 2015 – Le Président du Conseil Economique et Social de Monaco (CES), André Garino et Lionel Galfré, Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (IMSEE), ont reçu les 3 et 4 février une délégation luxembourgeoise composée de :

- Serge Allegrezza, Directeur du STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg) et Président Honoraire du CES, du Grand-Duché de Luxembourg
- Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale du CES du Grand-Duché de Luxembourg et
- Francis Schartz, Président du Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette rencontre est le fruit des travaux de réflexion menés par le CES et l'IMSEE autour des indicateurs complémentaires du PIB susceptibles de prendre en compte l'aspect environnemental et le bien être de la population.

C'est d'ailleurs dans cette perspective, que l'IMSEE, a organisé, le 5 février 2014, en collaboration avec le CSM, une réunion relative à la présentation du Better Life Index (BII) indicateur de l'OCDE.

De son côté, le CES a adopté, le 5 novembre 2013, un vœu relatif à la mise en place d'un indicateur global, plus proche des préoccupations citoyennes, qui visait à replacer l'individu au cœur des préoccupations économiques et statistiques.

Ces réunions de travail visaient donc à échanger sur la mise en place de statistiques destinées à mesurer la qualité de la vie quotidienne et à déterminer la manière de mesurer le bien être des résidents de la Principauté.



Au premier plan, de gauche à droite : André Garino, Président du CES de Monaco, Francis Schartz, Président du Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) du Grand-Duché de Luxembourg, Lionel Galfré, Directeur de l'IMSEE, Serge Allegrezza, Directeur du STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg) et Président Honoraire du CES du Grand-Duché de Luxembourg et Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale du CES du Grand-Duché de Luxembourg. ©Centre de Presse / Charly Gallo

Centre de Presse  
10, Quai Antoine 1<sup>er</sup> - BP 458  
MC 98011 Monaco Cedex  
Tel : (+377) 98 98 22 22  
Fax : (+377) 98 98 22 15  
presse@gouv.mc  
www.gouv.mc



Retrouvez les actualités du Gouvernement Princier . Find out about the latest official Government news and information

MONACO INFO HD

www.gouv.mc

@GvtMonaco

MONACO CHANNEL

## V. LE CES : UNE PLATEFORME D'ECHANGES ET D'ECOUTE - LES CONFERENCES ET SEMINAIRES

Pour remplir son rôle de prospective et de catalyseur d'idées, le CES invite régulièrement des experts et des personnalités ayant des connaissances pointues dans les domaines économique, social ou financier. De telles conférences ne sont pas seulement utiles aux membres du CES pour s'informer sur des sujets particuliers, mais elles offrent au CES une sorte de tribune pour débattre d'importantes questions d'intérêt général.

### 1 La conférence conjointe « La réponse de l'UE à la crise de la dette souveraine - une stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi », le 6 juin 2013

Le 6 juin 2013, la Chambre des députés, le Conseil d'Etat et le CES ont convié, avec la participation de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, au siège du CES, M. Gerassimos Thomas, Directeur de la Direction générale Affaires économiques et financières de la Commission européenne et expert renommé en matière de finances publiques européennes.

Sous la co-présidence de M. Victor Gillen, Président du Conseil d'Etat, et de M. Gary Kneip, Président du CES, le conférencier a exposé les actions entreprises par l'UE pour faire face à cette crise née dans le sillage de la crise financière de 2007-2010, ainsi que les défis et les enjeux en matière de croissance économique et d'emploi qui y sont liés.

En guise de conclusion de sa présentation, M. Thomas a tenu à citer Jean Monnet: « *J'ai toujours pensé que l'Europe se ferait dans les crises et qu'elle serait la somme des solutions qu'on apporterait à ces crises* ».

Les participants ont ensuite mené un débat animé sur les politiques à suivre pour stabiliser et éponger la dette, d'une part, et pour relancer la compétitivité, la croissance et l'emploi, d'autre part. Un alliage équilibré de ces politiques est indispensable pour sortir efficacement de la crise. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut rétablir la confiance, renforcer le sentiment d'appartenance et de participation à la réalisation d'une Europe commune.

A l'issue de la conférence, les débats ont été poursuivis dans un cadre informel autour d'un cocktail de clôture offert par le CES.



De g. à d.: M. Gerassimos Thomas, M. Gary Kneip et M. Victor Gillen.



Les membres du CES participant à la conférence.

## 2 Visite d'étude de l'Université de Hambourg « Bucerius Law School », le 9 octobre 2013

En présence de M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et de M. Victor Gillen, Président du Conseil d'Etat, le CES a accueilli, le 9 octobre 2013 au siège du CES, une délégation d'une quarantaine d'étudiants en 4<sup>e</sup> année de droit – de spécialisation en droit du travail, accompagnée de leur professeur – de la Faculté de droit de la « Bucerius Law School » de Hambourg.

L'objectif de cette visite était de présenter les institutions du Luxembourg et plus particulièrement, la structure et le fonctionnement du modèle social luxembourgeois.

M. Victor Gillen, Président du Conseil d'Etat, a présenté les missions et le fonctionnement du Conseil d'Etat, Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale du CES, a présenté le modèle luxembourgeois et M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC et ancien Président du CES, a mis en lumière les différents modèles de la cohésion sociale et la façon dont il est possible de la mesurer.



De g. à d.: Dr. Serge Allegrezza, M. Victor Gillen, M. le Ministre Nicolas Schmit et Mme Marianne Nati-Stoffel.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, M. Nicolas Schmit, a clôturé ce séminaire sur le modèle social luxembourgeois en présentant, plus particulièrement, l'organisation du dialogue social à l'intérieur des entreprises.

Des échanges de vues sur le rôle du Conseil d'Etat et du dialogue social et de ses multiples facettes ont permis aux étudiants de se familiariser avec les institutions et le modèle social luxembourgeois.



M. le Ministre Nicolas Schmit entouré des participants à la conférence.

### **3 Echange de vues du CES avec Le Directeur général de l'Organisation internationale de travail (OIT), M. Guy Ryder, le 7 mai 2014**

Dans le cadre de sa visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg, le 7 mai 2014, M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, accompagné par M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, a eu un échange de vues approfondi avec les membres du CES sur l'apport du dialogue social au développement économique et social.

M. Gary Kneip, Président du CES, s'est dit particulièrement honoré de pouvoir accueillir les deux hôtes de marque au sein de la Maison du dialogue social permanent. Il a souligné l'engagement de l'OIT et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire en faveur du dialogue social et a retracé la récente évolution du dialogue au sein du CES.

Le Ministre Nicolas Schmit a fait un plaidoyer fervent en faveur du modèle social européen. Il a montré que celui-ci n'est pas dépassé par la mondialisation, car il est en train de faire école auprès de pays émergents.

Il a également invité les membres du CES à donner plus de force au dialogue social pour faire avancer le pays vers plus de progrès économique et social.

M. Guy Ryder a souligné le rôle essentiel et exemplaire du Luxembourg du point de vue de son dialogue social, notamment pour surmonter les différentes crises économiques du passé.

Pour M. Ryder, il ne suffit pas de marquer son attachement au dialogue social, mais il faut que les partenaires sociaux soient déterminés à y apporter des résultats. Il a clôturé sur ces mots: « *Le dialogue prend du temps, à écouter, à comprendre l'autre. Chaque jour, le dialogue doit faire sa preuve. Face à la pression internationale, le dialogue social au*

*niveau européen et au niveau international doit saisir les défis pour réconcilier la reconquête de la compétitivité et de la justice sociale. »*



M. Guy Ryder et M. le Ministre Nicolas Schmit



De g. à d.: M. le Ministre Nicolas Schmit, M. Guy Ryder, M. Gary Kneip, Mme Marianne Nati-Stoffel et M. André Roeltgen.

#### **4 « Les besoins minima des ménages: un budget de référence pour le Luxembourg », présentation par le STATEC, le 11 septembre 2014**

Le 11 septembre 2014, Mme Anne Franziskus, chercheur au Statec, a présenté aux membres du CES son projet de recherche dans le cadre du projet sur les « besoins minima des ménages ». Ce projet, lancé en février 2014, a comme objectif de développer un budget de référence (ou panier de consommation « minimal ») permettant d'évaluer ce dont un ménage a besoin pour vivre une vie simple mais décente au Luxembourg et ainsi éviter le risque de pauvreté. La démarche consiste à définir concrètement toute une palette de biens et de services auxquels chaque individu doit avoir accès pour assurer son inclusion sociale.

L'oratrice a souligné qu'un autre but du projet est d'attirer l'attention sur le vécu des personnes qui sont susceptibles de vivre des moments de privation. Pour cela, des entretiens et des discussions de groupe ont été menés avec des personnes ayant un salaire social minimum (SSM) non qualifié et des bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG).

Ce projet de recherche souligne la part importante du coût du loyer dans la charge budgétaire de cette population cible, tout comme la dynamique de privation et d'isolement de certaines personnes.



M. André Roeltgen, Mme Marianne Nati-Stoffel, les participants à la conférence.

La présentation a ensuite été suivie par un débat au cours duquel le Vice-président, M. André Roeltgen, est intervenu pour rappeler que le CES a abordé la question des besoins des ménages dans son avis « PIBien-être », mais d'un autre point de vue.

La présentation a donné lieu à un riche débat, notamment sur les multiples facettes de la pauvreté et de ses différentes notions. Les participants ont noté que la question est étudiée à travers une approche scientifique et qu'il faudrait tenir compte du concept de justice sociale.

## 5 La visite du Président du CESE, M. Henri Malosse, au CES du Luxembourg, le 9 mai 2014

Le Président du Comité économique et social européen (CESE), M. Henri Malosse, était en visite de travail au CES, le 9 mai 2014, accompagné d'une délégation de 13 membres du CESE, composée de représentants des trois groupes.

Un débat animé a eu lieu sur l'avenir et la redéfinition des priorités de l'Europe et plus particulièrement sur le « Plan d'action pour l'Europe »<sup>6</sup>, qui a été élaboré par le CESE en avril 2014. Ce plan propose une trentaine d'actions pour une Europe équitable, démocratique, citoyenne et prospère à travers une consolidation des acquis en matière économique et sociale en vue de stimuler l'emploi et la croissance.

A la suite de ce débat, les Présidents du CESE et du CES et le Représentant de la délégation luxembourgeoise du CESE, M. Christophe Zeeb, ont tenu une conférence de presse sur les recommandations du CESE sur l'avenir de l'Europe.

---

<sup>6</sup> <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-02-14-427-fr-c.pdf>



De g. à d.: M. Georges Bingen, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, M. Henri Malosse, M. Gary Kneip, M. Christophe Zeeb, Mme Marianne Nati-Stoffel.

Le lendemain, en marge de la Fête de l'Europe, un débat a eu lieu à la Maison de l'Europe entre le Président du CESE, M. Henri Malosse, et le Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, M. Nicolas Schmit, sur le « Plan d'action pour l'Europe ».



Débat public à la Maison de l'Europe: Mme Marianne Nati-Stoffel, M. le Ministre, Nicolas Schmit, M. Henri Malosse, M. Christophe Zeeb, M. Georges Bingen.



Fête de l'Europe - Place Clairefontaine: M. Henri Malosse tient un discours engagé au grand public.

Sur la Place Clairefontaine, où s'est déroulée la Fête de l'Europe, le Président du CESE s'est adressé, aux côtés du Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, M. Jean Asselborn, de la Vice-présidente de la Commission européenne, Mme Viviane Reding, et de la Représentante du Parlement européen, Mme Astrid Lulling, au public pour inaugurer la Fête de l'Europe, qui, en 2014, était placée sous le signe des élections européennes.

La délégation luxembourgeoise du CESE était également présente à la Fête de l'Europe avec un stand où elle a présenté le jeu interactif « R-eu-ready » permettant de connaître le CESE d'une manière ludique.

## 6 Les relations avec la société civile

Le CES est très attentif aux aspirations et aux attentes de la société civile. Ainsi, dans le cadre de ses travaux pour l'avis portant sur la politique d'intégration au Luxembourg, le CES a tenu à impliquer activement les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration. Les deux conférences-débat, présentées ci-après, ont été organisées aux étapes décisives de l'élaboration de l'avis.

### 6.1 La conférence-débat avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration sur le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg, le 12 février 2014

Cette conférence-débat avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration, organisée le 12 février 2014 par le CES, s'inscrivait dans le cadre des travaux préparatoires pour l'élaboration de l'avis sur la politique d'intégration. En effet, pour évaluer et suivre le Plan d'action national pluriannuel sur l'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014, le CES avait fait appel au savoir-faire de l'Université du Luxembourg.

Le Dr. Christel Baltès-Löhr et le Dr. Thomas Kolnberger, deux chercheurs de l'Université du Luxembourg, ont effectué les travaux d'évaluation et de suivi des actions mises en œuvre par les différents acteurs (ministères et associations) œuvrant en faveur de l'intégration. L'objectif de cette conférence-débat était, d'une part, de présenter les points principaux du rapport d'évaluation du plan d'action national et, d'autre part, de remettre aux membres du CES le rapport en question servant de base pour l'élaboration de l'avis du CES sur la politique d'intégration au Luxembourg.

A cette occasion, des représentants du Comité interministériel à l'intégration, ainsi que des représentants des associations œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers, à savoir, CEFIS, CLAE, ASTI et des membres du Conseil national pour étrangers (CNE), du Centre pour l'Égalité de Traitement (CET) et du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol) ont été conviés à cette conférence-débat. Ces derniers avaient été activement impliqués à l'élaboration du rapport d'évaluation à travers des questionnaires et à travers des entretiens qualitatifs.

Suite à la présentation du rapport par les deux experts de l'Université du Luxembourg, Mme Christiane Martin, Directrice de l'OLAI, et Mme Laure Amoyel, représentante de l'OLAI, ont exposé les caractéristiques de la politique d'intégration au Luxembourg, notamment, le contrat d'accueil et d'intégration, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action au niveau national.

Le débat qui a suivi les présentations a permis aux acteurs œuvrant en faveur de l'intégration et confrontés à la réalité du terrain d'approfondir les échanges ensemble avec les membres du CES, ainsi qu'avec les experts de l'Université du Luxembourg pour leur faire part de leurs préoccupations et de leurs points de vue. Le rôle primordial dans

le processus d'intégration des communes, et plus particulièrement celui des Commissions consultatives communales d'intégration (CCCI), a ainsi été mis en exergue. Ils ont également déploré le manque d'indicateurs de suivi et ont souligné qu'il est important de le mettre en place pour mesurer l'intégration, non seulement des étrangers résidant au Luxembourg, mais aussi des Luxembourgeois. La question du degré d'intégration et du concept d'une intégration réussie a été débattue.

Le Président du CES, M. Gary Kneip, a vivement remercié tous les participants pour cet échange précieux à l'élaboration de l'avis du CES et les a invités à une nouvelle conférence-débat, suite à la finalisation de l'avis afférent du CES.



M. Gary Kneip, Mme Marianne Stoffel, des membres du CES, les représentants du Comité interministériel à l'intégration, de l'ASTI, du CEFIS, du CLAE, du CNE et du Syvicol.

## **6.2 La conférence-débat avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration, le 1er juillet 2014 – Présentation de l'avis « La politique d'intégration au Luxembourg »**

Les membres du CES ont eu un nouvel échange de vues approfondi le 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers, donnant ainsi suite à la 1<sup>ère</sup> conférence-débat du 12 février 2014. L'objectif du débat était de leur présenter l'avis du CES du 6 juin 2014 sur la politique d'intégration au Luxembourg et d'en débattre.

La présentation de l'avis du CES a donné lieu à un échange de vues animé, portant sur les propositions du CES. Globalement, l'avis a été accueilli de manière favorable par les participants qui se sont déclarés satisfaits que nombre de leurs propositions avancées lors de la 1<sup>ère</sup> conférence-débat aient été prises en compte.



De g. à d.: M. Raymond Hencks, Président de la Commission de travail « Intégration », M. Gary Kneip et Mme Marianne Nati-Stoffel

Certaines remarques constructives ont été formulées et différents aspects manquants soulevés. Ainsi, le rôle essentiel des communes en matière d'accueil des étrangers et certains travaux du CNE n'ont, à leurs yeux, pas été assez soulignés.

Finalement, les participants ont également plaidé pour la poursuite du travail entamé, l'intégration étant un processus continu. A cet effet, ils ont suggéré de peaufiner les indicateurs et la méthodologie pour les évaluations futures.



### 6.3 La rencontre avec l'ASTI sur le droit de vote des étrangers

Suite à l'avis du CES du 6 juin 2014 intitulé « La politique d'intégration au Luxembourg », l'« Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés » (ASTI) et la « Plateforme Migrations & Intégration », qu'elle avait créé avec divers partenaires peu de temps avant, ont sollicité une entrevue avec le CES pour présenter leur campagne d'information en faveur du droit de vote pour tous les résidents du Luxembourg en vue du référendum du 7 juin 2015. Cette plateforme est conçue comme un lieu d'échange, de réflexion et d'approfondissement des défis posés par l'immigration et l'intégration. Une telle entrevue a eu lieu le 20 janvier 2015.

## VI. LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS SUPRANATIONALES

### 1 La délégation luxembourgeoise du Conseil économique et social de la Grande Région (CESGR)

#### 1.1 Le fonctionnement et les missions du CESGR

Le CESGR, constitué le 4 février 1997, est l'organe consultatif à vocation socio-économique du Sommet de la Grande Région.



De par sa composition et l'expertise de ses membres, le CESGR est la plateforme institutionnelle représentant les partenaires sociaux au niveau de la Grande Région. Il constitue le porte-parole des employés et des employeurs de la Grande Région.

Le CESGR a pour mission de traiter, sous forme d'avis ou de résolutions, les problèmes inhérents au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région. Il contribue au dialogue social en se référant aux recommandations et expériences des partenaires.

Le CESGR reçoit sa lettre de mission du Sommet. Il exécute les termes du mandat et fait rapport de ses activités au Sommet. Il propose au Sommet les thèmes de travail qu'il souhaite examiner et peut notamment se saisir de tout débat d'actualité. Il en informe la présidence du Sommet et lui fait rapport.

L'originalité de sa démarche repose sur les rencontres régulières des partenaires sociaux qui réfléchissent et dialoguent librement sur l'évolution de la Grande Région. Le CESGR se réunit au moins deux fois par an en séance plénière. Il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Il fixe son règlement d'ordre intérieur.

Le CESGR comprend 36 membres effectifs nommés par les autorités respectives des régions, soit six membres par composante, et 36 membres suppléants choisis selon la même répartition. Sa composition est tripartite :

- le 1<sup>er</sup> collège est composé d'au moins 1/3 des membres qui sont issus des organisations représentant les salariés;
- le 2<sup>e</sup> collège est formé d'au moins 1/3 des membres issus d'organisations représentant les employeurs;
- le reste de chaque délégation constitue un collège composé selon la convenance de chaque région.

Le Président du CESGR est élu pour la durée de la présidence du Sommet.

M. Dietmar Muscheid de la Rhénanie-Palatinat (*DGB Rheinland-Pfalz*), a été élu Président du CESGR pour la mandature de janvier 2013 à janvier 2015.

5 groupes de travail avaient été institués pour la mandature 2013-2015:

- GT 1: Economie – Développement durable
- GT 2: Marché de l'emploi – Démographie
- GT 3: Transport – Mobilité
- GT 4: Secteur de la santé
- GT 5: Citoyenneté

Le secrétariat permanent et commun du CESGR a son siège au Luxembourg. Il s'occupe de la coordination des travaux de la délégation luxembourgeoise du CESGR et se charge du suivi des réunions et de l'accompagnement des travaux réalisés en commun.

Les travaux du CESR peuvent être consultés sur le site du CESGR :

<http://www.granderegion.net/fr/cooperation-politique-interregionale/cesgr/index.html>

## **1.2 La table ronde « Vision Grande Région – Possibilités pour les partenaires économiques et sociaux de résoudre les difficultés actuelles et futures du marché du travail transfrontalier », le 4 novembre 2013**

M. Gary Kneip, Président du CES, a participé, ensemble avec les Présidents des CES de la Grande Région, à la table ronde « *Vision Grande Région – Possibilités pour les partenaires économiques et sociaux de résoudre les difficultés actuelles et futures du marché du travail transfrontalier* ». Cette table ronde était organisée dans le cadre de l'Assemblée plénière du CESGR sous la présidence de M. Dietmar Muscheid de la Rhénanie-Palatinat, le 4 novembre 2013 à Trèves.

Le Président du CES du Luxembourg a présenté les caractéristiques propres au marché du travail luxembourgeois et son attractivité au sein de la Grande Région. Il a mis l'accent sur la formation professionnelle, la mobilité et la nécessité d'une collaboration renforcée pour résoudre les problèmes actuels et pour lever les obstacles qui continuent de subsister au niveau des différentes entités de la Grande Région.

Les autres intervenants à la table ronde étaient M. Dietmar Muscheid, Président du CESGR, M. Hans-Joachim Wilms, Vice-président du CESE, M. Roger Cayzelle, Président du CES de Lorraine, M. Vincent Reuter, Président du CES de la Région wallonne et M. Bernd Despineux, Président du CES de la Communauté germanophone de Belgique.



M. Gary Kneip, entouré des autres intervenants à la table ronde.

### 1.3 L'entrevue de la délégation luxembourgeoise du CESGR avec Mme la Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, le 2 juillet 2014

La délégation luxembourgeoise du CESGR a eu une entrevue, le 2 juillet 2014, avec Mme la Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, pour discuter, notamment, de la pérennisation et de la mise en place d'une structure juridique indépendante du Secrétariat du CESGR, ainsi que des priorités du prochain Sommet de la Grande Région. En janvier 2015, le Luxembourg assumera la Vice-présidence du CESGR et donc, à partir 2017, la Présidence.

Lors de cette entrevue, Mme la Ministre a informé la délégation que le Sommet a décidé, après de longues et difficiles négociations, d'implanter le Secrétariat du Sommet de la Grande Région au sein de la Maison de la Grande Région au Luxembourg, sous forme d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Au-delà, différents thèmes prioritaires ont été abordés, tels que les grandes infrastructures de transport et l'apprentissage transfrontalier. Il a été convenu qu'il serait nécessaire d'établir une analyse portant sur les obstacles au niveau de la Grande Région.

## 2 La délégation du Comité économique et social européen (CESE)

### 2.1 Le fonctionnement et les missions du CESE

Le CESE a été institué par les Traités de Rome (1957).



European Economic and Social Committee

Le CESE est la plateforme institutionnelle, non politique, grâce à laquelle les représentants des organisations patronales, syndicales et de la société civile ont la possibilité d'exprimer leurs points de vue de manière formelle quant aux politiques communautaires et de conseiller les grandes instances que sont le Conseil, la Commission et le Parlement européens et de participer pleinement au processus décisionnel de l'Union européenne.

Le CESE compte 353 membres (ayant le titre de Conseillers) issus des milieux socio-économiques de l'Europe. Sur base de la répartition fixée par Etat membre, les Conseillers sont proposés par leurs gouvernements nationaux respectifs (6 pour le Luxembourg) et nommés à titre personnel par le Conseil de l'Union européenne pour une période de 5 ans renouvelable. Le dernier renouvellement a eu lieu en octobre 2010 pour le mandat 2010-2015. Le CESE sera renouvelé en octobre 2015. Suite à l'adhésion de la Croatie, trois délégations, dont celle du Luxembourg, ont été amputées d'un membre pour pouvoir respecter le nombre de membres fixé par le Traité. Les Conseillers se répartissent en trois groupes, à savoir le groupe représentant les employeurs, celui des travailleurs et celui représentant les activités diverses (organisations sociales, professionnelles, économiques et culturelles qui composent la société civile dans les Etats membres).

## **2.2 La délégation luxembourgeoise du CESE à la Fête de l'Europe 2013 et 2014**

La Fête de l'Europe commémore le 9 mai 1950, jour où a été signée la Déclaration Schuman. Comme chaque année, l'ensemble des institutions européennes a participé à la fête, tout comme les Etats membres de l'Union européenne qui, par leur représentation officielle au Luxembourg, ont présenté leur pays sur la place Clairefontaine à Luxembourg-Ville.

Placée sous le thème de l'Année européenne des citoyens, la Fête de l'Europe 2013, organisée le 4 mai 2013, promouvait la participation citoyenne informée, active et inclusive aux processus d'intégration européenne et à la vie politique et sociale.

La Fête de l'Europe 2014, organisée le 10 mai 2014, était placée sous le signe des élections européennes du 25 mai 2014.

A cette occasion, la délégation luxembourgeoise du CESE et des membres du CES du Luxembourg ont partagé, au milieu de ce village européen, avec les citoyens, leurs prises de position et engagements sur des sujets comme l'économie, l'emploi et l'environnement.

Ces journées, pleines d'activités festives et culturelles sont l'occasion pour s'informer et s'échanger sur les activités des institutions de l'Union européenne et de discuter avec les membres de la délégation luxembourgeoise du CESE sur leurs travaux, leur méthode de travail et leurs activités, qui couvrent des domaines aussi variés que l'environnement, les questions sociales ou l'économie.



De g. à dr.: Mme Josiane Willems et M. Christophe Zeeb, membres du CESE, Mme Simone Beissel, Vice-présidente du Comité des Régions, Mme Marianne Nati-Stoffel.



Le village européen sur la Place Clairefontaine.

### **2.3 L'entrevue de la délégation luxembourgeoise du CESE avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, le 4 juillet 2014**

En référence à la proposition de la Commission européenne du 11 juin 2014 de réduire d'un membre, entre autres, la délégation luxembourgeoise du CESE (de six membres actuellement à 5 membres), cette dernière a demandé une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn, laquelle a eu lieu le 4 juillet 2014.

La délégation a soutenu le ministre dans sa ferme opposition au Conseil « Affaires générales » face à ladite proposition de la Commission. A cet effet, elle lui a soumis les arguments plaidant en faveur d'un maintien de la composition actuelle de la délégation luxembourgeoise à six membres.

Elle a souligné que chaque membre de la délégation luxembourgeoise fait partie d'au moins une section de travail, couvrant les différentes politiques européennes, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des intérêts luxembourgeois à travers la voix des six représentants en fonction de leurs champs de représentation respectifs.

Lors de l'entrevue, la délégation luxembourgeoise a informé le ministre sur son intention de s'opposer avec force à une réduction du nombre de ses membres qui, à terme, et au gré des élargissements successifs risque de diminuer progressivement l'influence des petits pays et de perturber le fragile équilibre entre les pays membres de l'UE, ainsi que de porter préjudice aux intérêts du Luxembourg.

## VII. LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### 1 La rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des CES nationaux et du CESE

Introduites en 1971 à l'initiative du CES français, ces réunions, à caractère informel, avaient essentiellement pour objectif l'échange de vues sur la composition, le fonctionnement et les travaux en cours des CES nationaux respectifs et d'en tirer les meilleures pratiques pour chacun.

Si l'approche informelle a gardé toute sa valeur, au fur-et-à-mesure de l'intégration européenne et d'une globalisation toujours plus poussée, le besoin d'avoir, au-delà des échanges de vues traditionnels, une coopération plus spécifique axée sur les grands thèmes européens d'actualité, s'est fait plus pressant.

Sous l'impulsion du Comité économique et social européen, qui se faisait fort pour faire entendre la voix de la société civile organisée en coopération avec les CES nationaux, les réunions ont abouti à une coopération plus structurée. Ainsi, une déclaration annuelle des Présidents des CES et du CESE est remise par le Président du CES assumant la présidence des rencontres annuelles au Président en exercice du Conseil européen. Le CES luxembourgeois transmet également la déclaration annuelle au Premier ministre.

Ces réunions organisées avec le concours logistique du CESE se tiennent, à tour de rôle, dans les différents Etats membres de l'UE.

#### 1.1 Le CES de Grèce (ORK), les 14 et 15 novembre 2013

Mme Marianne Nati-Stoffel a participé les 14 et 15 novembre 2013 à la rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux des CES et du CESE, à Athènes, présidée par le CES de Grèce.



Rencontre des Présidents et Secrétaires Généraux des CES à Athènes.

Le thème principal de la rencontre fut « Le rôle des CES en temps de crise économique ».

La déclaration finale adoptée par les 16 CES nationaux présents et le CESE souligne qu'il relève de la mission des conseils économiques et sociaux d'organiser le dialogue social et civil de la manière la plus large possible, en accordant la

priorité aux réponses de long terme et en particulier aux attentes des jeunes générations. L'objectif est d'amener les décideurs politiques à poser les bonnes questions pour formuler des réponses dépassant les seules mesures correctives au profit d'une vision prospective.

## 1.2 Le CESE de France, les 13 et 14 novembre 2014

En 2014, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) de France a présidé la rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires Généraux qui s'est déroulée à Paris du 13 au 14 novembre.

En préparation à cette rencontre, le CESE de France avait procédé, auprès des 22 CES nationaux et du CES européen, à une enquête par questionnaire portant sur la place qu'occupent les questions européennes dans leurs activités, sur la façon dont ils envisagent leur rôle au sein de l'Europe et sur leurs attentes par rapport à la nouvelle mandature européenne. Le résultat de cette enquête a donc officiellement été présenté au cours de cette rencontre.



Au milieu: M. Jean-Paul Delevoye, Président du CESE de France, entouré des Présidents et Secrétaires Généraux des CES.

Mme Nati-Stoffel est intervenue au cours du débat portant sur la consultation publique des Etats membres sur la stratégie Europe 2020. Elle a exposé les contributions des partenaires sociaux et du Gouvernement luxembourgeois et plus particulièrement leurs points de vue sur les enseignements à tirer des premières années de la mise en œuvre de la stratégie et sur les éléments à prendre en considération pour son avenir, afin d'établir la stratégie d'après mi-parcours.

La déclaration finale, intitulée « Les Conseils économiques et sociaux face aux attentes de la société civile » se base sur trois objectifs essentiels, sur lesquels il s'agit de mettre

l'accent pour les cinq prochaines années : une Europe plus sociale, solidaire, une Europe plus compétitive et créatrice d'emplois de qualité et une Europe proche des citoyens.

A la suite de cette rencontre, un colloque a eu lieu portant principalement sur les réponses à donner à la fracture démocratique en Europe. Des personnalités, telles Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman, les députés européens Sylvie Goulard et Cristian Dan Preda ou encore la Directrice du *German Marshall Fund*, Daniela Schwarzer et les politologues Pascal Perrineau et Radoslaw Markowski, ont débattu de la question centrale, à savoir: « Comment redonner à la construction européenne le soutien populaire qui lui fait clairement défaut, handicapant sa progression et remettant en cause ses acquis essentiels ? »

Les travaux peuvent être consultés sur le site :

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.home>

## 2 L'Association internationale des CES et Institutions similaires (AICESIS)

En 1989, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, à laquelle étaient invités tous les responsables des CES et institutions similaires existant dans le monde, le CES français a initié des rencontres internationales bisannuelles informelles entre les CES.



En 1999, la sixième rencontre a conféré un cadre formel à cette coopération en créant l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS).

L'association a pour objectif, dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses membres, de favoriser et de promouvoir le dialogue et les échanges entre ses membres, et de façon plus large, d'encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde.

L'AICESIS regroupe actuellement 60 membres et bénéficie du statut d'observateur auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

### 2.1 La 13<sup>e</sup> Rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires et l'Assemblée générale de l'AICESIS à Alger, du 10 au 12 septembre 2013

La 13<sup>e</sup> Rencontre internationale et l'Assemblée générale a été organisée par le Conseil national économique et social d'Algérie (CNES) du 10 au 12 septembre 2013 à Alger. Cet événement, réunissant près de 150 personnes et 41 Conseils, marquait le terme du mandat de la présidence algérienne de l'AICESIS.

La rencontre a été ouverte par la cérémonie de remise du Prix du Millénaire AICESIS 2013, qui récompense des organisations de la société civile ayant concentré leurs efforts sur l'accomplissement des Objectifs du Millénaire. Pour 2013, le prix a été décerné à la Fondation NIOSI du Congo, à l'Association nationale « Femme et Développement rural » (ANFEDR) d'Algérie, à la « China Association for Employment Promotion » (CAEP) et au « Palmas Institute for Development and Socioeconomic Solidarity » du Brésil.

Une table ronde internationale portait sur le thème de travail principal de l'AICESIS pour la période 2011-2013, à savoir « Quelles nouvelles problématiques et quel rôle pour la société civile organisée pour la promotion de l'emploi et l'intégration socio-professionnelle des jeunes ? » M. Gilbert Fossoun Hounbo, Directeur général adjoint de l'OIT, y a fait une remarquable intervention. Suite au débat, le projet de rapport général de l'AICESIS a été adopté à l'unanimité par tous les participants.

Dans le cadre des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, le CNEL d'Italie a introduit la thématique sur « Le rôle des CES et du dialogue civil et social dans la lutte contre la corruption et la criminalité économiques ». Le CES de Chine a également exposé les mesures prises par son pays pour lutter contre la pauvreté. Les contributions des différents pays à l'échange d'expériences ont été recueillies et réunies dans un document de synthèse.

A l'issue de la rencontre, Mme Marianne Nati-Stoffel a participé au Conseil d'Administration. Le Président de la Chambre Civique de Russie, M. Evgeny Velikhov, y a été élu, à l'unanimité, Président de l'AICESIS pour la période 2013-2015.

Les travaux de l'AICESIS peuvent être consultés sur le site :

<http://www.aicesis.org/schedule/>

## **2.2 La conférence internationale sur « Le rôle de l'impact des CES-IS en réponse à la crise mondiale financière, économique et de l'emploi » à Madrid, les 3 et 4 décembre 2013**

Les 3 et 4 décembre 2013, l'AICESIS et l'OIT ont organisé, à Madrid, en partenariat avec le CES d'Espagne, une conférence internationale sur le thème « Le rôle de l'impact des CES-IS en réponse à la crise mondiale financière, économique et de l'emploi ».

Cette conférence a réuni des représentants des CES-IS du monde entier, des experts de l'OIT et de l'AICESIS, ainsi que des institutions tripartites non membres de l'AICESIS. Les participants ont examiné les défis auxquels doivent faire face les institutions du dialogue social au niveau national en termes de capacités institutionnelles, techniques et de ressources dans le contexte de la crise mondiale. Les participants ont saisi l'occasion pour échanger leurs expériences et bonnes pratiques sur la façon d'améliorer l'impact des institutions du dialogue social dans la situation actuelle d'accélération du changement et des réformes structurelles profondes.



Au milieu: M. Evgeny Velikhov, Président de l'AICESIS, et M. Marcos Peña, Président du CES d'Espagne, entourés des participants à la conférence à Madrid.

Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire générale du CES du Luxembourg, a présidé la session de travail intitulée « Surmonter la crise par le dialogue social - Expériences nationales : Asie et Amérique » à laquelle ont participé le Japon, la République de Corée et Singapour, ainsi que les CES du Brésil, de Honduras et de Guatemala pour les pays d'Amérique. Mme Nati-Stoffel a noté que même si les réponses des CES-IS à la crise ont différé d'un pays à l'autre en fonction des traditions et pratiques nationales, les Conseils avaient été très actifs dans l'ensemble.

Des recommandations furent formulées, notamment celle que les CES-IS devraient développer des approches pour mettre en valeur leur rôle et leur influence, surtout dans un contexte de mesures d'austérité et de pression des organisations internationales et des marchés financiers, qui requièrent une action rapide. De même devraient-ils valoriser l'importance du consensus lors de la crise et s'engager activement pour résoudre toute tension au sein des CES-IS et pour poursuivre le consensus.

### **2.3 Le Conseil d'Administration de l'AICESIS à Rome, les 13 et 14 février 2014**

En 2014, le Conseil d'Administration de l'AICESIS s'est déroulé les 13 et 14 février à Rome. Ce fut l'occasion pour les 53 participants et les 20 CES-IS représentés de prendre connaissance de l'état d'avancement de la feuille de route de la nouvelle présidence russe et de discuter du thème de travail principal portant sur « Le capital humain national et les nouvelles sources de la compétitivité nationale ».

Concernant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, il a été décidé que le CNEL d'Italie poursuivra le travail relatif à la « Lutte contre la criminalité économique et la corruption » et le CES de la Chine sur la « Lutte contre la pauvreté ». Durant la présidence russe, d'autres thèmes seraient également abordés, notamment le dialogue social, les relations industrielles et la croissance économique par le renforcement du capital humain et la performance industrielle.



Au milieu: M. Evgeny Velikhov, Président de l'AICESIS, entouré des membres du Conseil d'Administration.

#### **2.4 Le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale de l'AICESIS à Bucarest, du 25 au 27 juin 2014**

Les réunions se sont déroulées à Bucarest du 25 au 27 juin 2014.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale ont pris connaissance du départ du Secrétaire Général de l'AICESIS, M. Patrick Venturini, au terme de son second mandat, à la fin de l'année 2016.

L'avant-projet du rapport « Le capital humain national et les nouvelles sources de la compétitivité nationale », thème de travail principal de la présidence russe, a été présenté et a fait place à un riche débat. Il a été convenu qu'une nouvelle version du document serait élaborée à la lumière des contributions orales et écrites. Cette version sera adoptée lors de la rencontre de Moscou en septembre 2015.



De g. à d.: M. Evgeny Velikhov, Président de l'AICESIS et M. I. Diskin, Rapporteur général.

La nouvelle version du site Internet de l'ICESIS fut présentée. Elle constitue une nette amélioration quant à la visibilité et au contenu. Aussi, l'ICESIS entend développer cet outil, en collaboration avec l'OIT, en intégrant une base de données mondiale des CES-IS.

Sur proposition de M. Mohamed-Seghir Babes, Président du CNES d'Algérie, l'Assemblée générale a accepté, à l'unanimité, le principe qu'une déclaration de soutien en faveur du Liban - confronté actuellement à une situation économique et sociale extrêmement difficile, due à l'immigration de plus de 1,3 million de réfugiés fuyant le conflit en Syrie - soit finalisée par le Secrétaire Général et la Présidence de l'ICESIS, et adressée aux autorités libanaises.

## **2.5 La conférence internationale sur le sujet « Dialogue social, relations industrielles et dialogue civil: Quelles solutions et quel rôle pour les CES-IS dans les sociétés en mutation? » à Athènes, les 8 et 9 octobre 2014**



Le Conseil économique et social de Grèce (OKE) a organisé, en partenariat avec l'ICESIS, à Athènes, les 8 et 9 octobre 2014, une conférence internationale sur le thème « Dialogue social, relations industrielles et dialogue civil : quelles solutions et quel rôle pour les CES-IS dans les sociétés en mutation ? »

Cette conférence, qui a rassemblé une centaine de participants, visait à favoriser les échanges concrets d'expériences et de bonnes pratiques autour de trois tables rondes.

Mme Marianne Nati-Stoffel est intervenue au cours de la table ronde portant sur « Le développement des relations industrielles dans la crise actuelle: les changements en cours ». Elle a exposé les caractéristiques dudit « modèle luxembourgeois » du dialogue social, ainsi que les répercussions de la crise mondiale sur celui-ci.

Elle a également décrit le fonctionnement du dialogue social à l'intérieur des entreprises au Luxembourg, ainsi que les principales mesures mises en place par le Gouvernement luxembourgeois, les partenaires sociaux et les entreprises pour lutter contre le chômage et pour améliorer la compétitivité des entreprises, tout en créant les conditions propices à une croissance et à des emplois durables à long terme.



Pour conclure, les participants ont souligné que les Conseils économiques et sociaux et les institutions similaires sont des acteurs clés de la démocratie participative moderne et contribuent à une société plus inclusive en élargissant le dialogue à d'autres sphères représentatives et aux organisations de la société civile. Ils sont des éléments actifs de la gouvernance moderne.

### **3 L'Union des CES et des Institutions similaires des pays et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF)**

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'UCESIF rassemble les Conseils Economiques et Sociaux des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités. Placée sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'UCESIF regroupe les Conseils Economiques et Sociaux de 22 pays.



#### **3.1 Le séminaire « Réseaux sociaux et Jeunesse: dynamique du changement dans l'espace francophone » à Bucarest, les 13 et 14 mai 2013**

Le séminaire portant sur les « Réseaux sociaux et Jeunesse : dynamique du changement dans l'espace francophone », qui s'est déroulé les 13 et 14 mai 2013 à Bucarest, était organisé par l'UCESIF et l'OIF, en collaboration avec le CES de Roumanie.

Le séminaire réunissait des acteurs publics et des experts pour mener un débat ouvert sur le rôle des réseaux sociaux pour les jeunes de l'espace francophone. L'objectif était de partager des expériences spécifiques et de renforcer les capacités d'évaluation des interactions entre le phénomène technologique et les transformations sociales qui y sont liées.

Mme Marianne Nati-Stoffel y a exposé des actions concrètes menées au Luxembourg pour bien préparer les jeunes à une utilisation responsable dans un esprit de respect d'autrui et de la vie privée.

Ce séminaire a permis aux CES membres de promouvoir le dialogue social et de mieux faire part de cette expertise auprès des décideurs nationaux afin de valoriser la contribution des jeunes dans nos sociétés contemporaines.



### **3.2 Le séminaire sur « Le rôle des Conseils économiques et sociaux en période de crise » à Athènes, les 4 et 5 juillet 2013**

En marge des réunions statutaires de l'UCESIF, qui ont eu lieu le 4 juillet 2013, à Athènes, l'UCESIF a organisé, en collaboration avec le CES de Grèce, un séminaire portant sur « Le rôle des Conseils économiques et sociaux en période de crise ».

Les participants ont pu partager leurs expériences en matière de dialogue social et civil en période de crise. Ils ont également abordé les aspects et les répercussions de la crise sur la concertation sociale et les relations de travail.

## **4 Les sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et des Institutions similaires: EUROMED et TRESMED**

Le Partenariat EUROMED, appelé également Processus de Barcelone, a été institué en 1995 à Barcelone à l'initiative de l'Union européenne et de dix autres États riverains de la Méditerranée. Il a donné naissance à une alliance reposant sur les principes de l'appropriation commune, du dialogue et de la coopération.



Les principaux objectifs de ce partenariat, fixés dans la déclaration de Barcelone, sont de construire ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée. Pour y parvenir, elle prévoit des actions dans les domaines politique, économique, financier,

social et culturel. EUROMED se base sur les rapports de paix entre les Etats qui ont des intérêts communs, ainsi que sur un long passé d'échanges mutuels.

En 2008, ces accords de coopération ont été relancés et rebaptisés Union pour la Méditerranée (UpM) qui réunit, actuellement, les 28 Etats membres de l'UE et 15 partenaires de la région du sud de la Méditerranée, d'Afrique et du Moyen-Orient. La relance était l'occasion de concrétiser les relations et de les rendre plus visibles grâce à la mise en place de nouveaux projets régionaux. Les projets portent sur des domaines tels que l'économie, l'environnement, l'énergie, la santé, la migration et la culture.

C'est dans le cadre du partenariat EUROMED que le projet TRESMED a été lancé en 2004. Il a comme objectif d'œuvrer au renforcement des liens entre les représentants des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, afin d'amener ceux-ci à s'investir davantage dans le partenariat euro-méditerranéen.

Le projet était financé par la Commission européenne et géré par le Conseil économique et social d'Espagne, en étroite coordination avec les autres Conseils économiques et sociaux de la région et le Comité économique et social européen.

#### **4.1 Le séminaire sur « La coopération régionale – Bonnes pratiques dans la région » à Beyrouth, les 4 et 5 mars 2013**

Dans le cadre du projet TRESMED 4, le CES d'Espagne a organisé, en collaboration avec le CES du Liban, un séminaire intitulé « Coopération régionale – Bonnes pratiques dans la région », qui s'est déroulé les 4 et 5 mars 2013 à Beyrouth.



Mme Marianne Nati-Stoffel a participé à ce séminaire et est intervenue au cours de la première session de travail pour aborder le thème portant sur « Les expériences de coopération et pratiques intéressantes dans le contexte de la femme, des jeunes et d'autres sujets d'intérêt ». Elle a souligné que pendant les périodes de crise, ce sont surtout les femmes et les jeunes qui souffrent des répercussions (licenciements, chômage, etc.). Il est donc important de soutenir cette frange de la population par des mesures et des actions ciblées en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et en faveur des jeunes, en particulier par des actions visant à faciliter la transition entre l'Ecole et le monde du travail. Elle a ainsi présenté des projets réalisés au Luxembourg, notamment pour soutenir les femmes, cheffes d'entreprises, pour faire découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise ou pour amener les jeunes sans qualification et éloignés du marché du travail vers un emploi durable.

Tout au long du séminaire, les participants ont pu prendre connaissance de projets régionaux et mener des réflexions sur des propositions de collaborations et partenariats entre les acteurs sociaux et économiques.

#### 4.2 La conférence finale du projet TRESMED 4 à Madrid, les 10 et 11 octobre 2013

Les Conseils économiques et sociaux et les représentants des partenaires économiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne se sont réunis à Madrid pour la conférence finale du projet TRESMED 4. Cette conférence a marqué la fin du projet, qui a connu, telles que les éditions précédentes, un grand succès en renforçant les liens entre les CES et les représentants des partenaires économiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne.

Au cours de cette dernière conférence, les participants ont tiré les enseignements-clés des ateliers de travail organisés autour des trois grandes lignes thématiques, à savoir « Jeunesse, formation et dialogue social », « Femme et dialogue social » et « Bonnes pratiques dans les pays et dans la région et la coopération régionale ».

Les participants ont souligné que le projet TRESMED a porté ses fruits, car différents CES ont pu être mis en place dans la région euro-méditerranéenne durant cette période, à savoir les CES du Maroc, de Jordanie et de Libye. Cette conférence a permis d'élaborer une déclaration finale, laquelle propose, notamment, de reconduire les échanges de bonne pratique, dans le cadre des relations bi- ou multilatérales.

#### 5 L'Ambassadeur de Russie, Son Excellence M. Dr Mark Entin, en visite de courtoisie au CES, le 27 mai 2013

Le 27 mai 2013, M. Gary Kneip, Président du CES, a reçu, en présence de Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale du CES, Son Excellence le Dr. Mark Entin, l'Ambassadeur de Russie au Luxembourg, pour une visite de courtoisie.

Un échange de vues soutenu a eu lieu, portant notamment sur les économies et les sociétés luxembourgeoises et russes, ainsi que sur les coopérations possibles entre les deux pays.

Son Excellence le Dr. Mark Entin a exprimé le souhait de vouloir approfondir les relations et a proposé d'entamer une collaboration entre la Chambre civique de Russie, l'enceinte du dialogue civil et social russe, et le CES du Luxembourg, sur des sujets d'intérêts communs.

M. Gary Kneip a remercié Son Excellence le Dr. Mark Entin pour cet échange fructueux et s'est réjoui de la collaboration future.



De g. à d.: M. Gary Kneip, Son Excellence le Dr. Mark Entin, Mme Marianne Nati-Stoffel.

## VIII. LE PRESIDENT DU CES DANS LA PRESSE LUXEMBOURGEOISE

### 1 « Le changement par le dialogue – Vers une évolution du dialogue ? », article de M. Gary Kneip publié dans le Journal, juin 2013

#### ***Le dialogue social***

*Depuis son introduction formelle par la Loi cadre de 1966, le Conseil Economique et Social (CES) a pour mission de conduire le dialogue social au niveau des institutions et de préparer des actions politiques telles que les décideurs politiques puissent compter sur le soutien des employeurs et des salariés.*

*Le CES est ainsi un organe consultatif qui étudie de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement les problèmes économiques, financiers et sociaux touchant plusieurs secteurs économiques ou l'ensemble de l'économie nationale, et propose des solutions. Le rôle du CES consiste également à examiner le budget annuel de l'Etat et à donner son avis sur des rapports européens et autres questions d'actualité.*

*Depuis l'échec de la dernière négociation tripartite au printemps 2010 et l'absence de tenue de la réunion en 2011, le dialogue social national avait pourtant tourné court. En fait, il était déjà apparu préalablement à ces deux réunions tripartites que le dialogue en général se trouvait plutôt dans une mauvaise situation.*

*Les salariés remettaient régulièrement en question, de manière en bonne partie justifiée, les indices cités par les organismes officiels concernant l'évolution économique probable et les augmentations d'impôt auxquelles il fallait s'attendre et refusaient ainsi la plupart des mesures en découlant en les considérant comme démesurées.*

*De leur côté, les employeurs ont attiré l'attention sur la dégradation constante de la situation économique de nos entreprises et dénoncé la dette publique et le chômage qui ne cessaient d'augmenter. La crainte étant qu'à un moment donné, nos limites ne soient dépassées et que cela remettrait en cause la structure économique et sociale.*

*Les deux parties ont soumis des propositions pour la construction de l'avenir, mais dont l'approche allait la plupart du temps dans des directions opposées, ce qui les a conduites à un isolement réciproque.*

*Au début de l'année 2010, le CES s'est fixé une nouvelle méthode de travail et des objectifs sur le moyen et le long termes, concrets et importants, au sujet desquels des travaux sont actuellement en cours de manière concertée.*

*Il paraît en outre opportun de développer des réflexions plus approfondies sur le champ d'action du CES. Le but des développements ci-après sera donc une description (par nature incomplète, critique et critiquable) de la situation du pays, de sa société et de son économie, et des conditions cadres seront proposées, permettant aux employeurs et salariés d'engager, au-delà des travaux en cours du CES, un dialogue en vue de préparer les réunions tripartites demandées par un grand nombre de parties.*

### **En crise depuis 7 ans**

*C'est difficile à croire, mais le monde est plongé depuis sept ans dans une crise profonde, laquelle a débuté au second semestre de l'année 2006, aux Etats-Unis, avec le krach des prêts immobiliers. Cette crise dite des « subprimes » a déclenché une crise de confiance entre les banques américaines qui, dès lors, n'ont plus voulu se prêter de l'argent à court terme.*

*Cette crise de confiance a ensuite déclenché une crise financière générale du secteur bancaire, dont la banque Lehman Brothers fut la première victime le 15 septembre 2008, date de sa requête en faillite. S'ensuivit une longue suite de cracks bancaires aux Etats-Unis et même partiellement en Europe.*

*Les principaux Etats européens ont, par la suite, dû recourir à de coûteuses opérations de sauvetage pour sauver les banques d'importance systémique de la fin qui les menaçait. Beaucoup d'Etats avaient déjà une solvabilité douteuse bien avant ces opérations de sauvetage. La plupart étaient fortement endettés et leurs performances économiques chancelaient. Leur solvabilité ayant été revue à la baisse par les agences de notation (toutes sous contrôle américain), ces pays ont ensuite été pénalisés par une charge supplémentaire due à l'augmentation des intérêts de crédit. Ces difficultés financières des Etats ont finalement provoqué une crise de confiance en la monnaie européenne, l'euro, alimentée par de fortes spéculations des marchés financiers. Mais même la compréhension de la démocratie par les européens a été fortement ébranlée, un grand nombre de décisions concernant le sauvetage de l'euro ayant été prises dans l'urgence, sans implication des parlements nationaux et n'ayant pu être ratifiées qu'a posteriori.*

### **L'UE en récession depuis 2012**

*L'économie de la zone euro (17 pays) a reculé de 0,2% au cours de la période de janvier à mars de cette année. Elle enregistre ainsi sa sixième baisse trimestrielle consécutive, et se trouve dans la plus longue récession observée. C'est la raison pour laquelle l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, voit dans cette récession européenne persistante des risques pour le redémarrage de l'économie mondiale. Avec sa population de plus d'un demi-milliard d'individus, l'EU représente de loin le plus grand marché d'importation.*

*Pour l'année en cours, l'OCDE part du principe qu'il y aura un recul de 0,6% des performances économiques de la zone euro, après avoir constaté un recul de 0,5% en 2012. En 2013, l'économie des Etats-Unis continuera à dépasser l'Europe avec une croissance de 1,9% et nous distancera en 2014 avec 2,8%. L'OCDE prévoit une augmentation de 3,1% du produit intérieur brut mondial pour cette année et de 4% pour l'année 2014.*

*Le taux de chômage de la zone euro s'élève désormais à 12,1% et va probablement continuer à augmenter. Il pourrait se stabiliser à un niveau très élevé en 2014. Avec un taux de 28% en Espagne et de 28,4% en Grèce, le chômage pourrait donc prendre des proportions terrifiantes. Des mesures d'austérité et des coupes économiques sévères augmenteront le mécontentement vis-à-vis de l'euro et de l'Europe et provoqueront en partie d'importants troubles sociaux.*

### **Le Luxembourg, une île de prospérité permanente ?**

*Au cours des 25 dernières années, le Luxembourg a connu une croissance économique constante et possède aujourd'hui le niveau de vie le plus élevé à l'intérieur de l'OCDE. Mais la crise mondiale vient également troubler nos perspectives d'avenir. Nous aborderons ci-dessous uniquement les grandes thématiques nécessitant un examen minutieux de la part des partenaires sociaux.*

1. **L'Etat central est dans une situation de déficit structurel et vit au-dessus de ses moyens.** *Les dépenses de l'Etat central ont augmenté de 33,7% entre 2008 et 2013, et les recettes seulement de 22,8%. Au cours de la même période, le produit intérieur brut n'a augmenté que d'un modeste demi pour cent. Ainsi, l'Etat central a enregistré dix fois un déficit au cours des onze dernières années. Les perspectives pour cette année et les années suivantes ne promettent aucune amélioration, au contraire : la disparition de la taxe sur la valeur ajoutée sur le e-commerce va entraîner un manque à gagner respectif de 500 millions d'euros dans les budgets des années 2015 et 2016 – et 700 millions en tout à compter de l'année 2017 !*
2. **Notre dette publique augmente de manière effrénée.** *C'est ainsi qu'en 2001, notre dette s'élevait à 1.473 millions d'euros (3.350 euros par habitant). Elle est déjà passée à 5.395 millions d'euros au cours de l'année 2008 (11.150 euros par habitant) pour atteindre 11.564 millions d'euros au cours de l'année 2013 (22.000 euros par habitant). Ceci correspond environ à 25,5% du produit intérieur brut. Sans le sauvetage par les banques, intervenues à maintes reprises, notre taux d'endettement s'élèverait cette année à 19% au total. Les intérêts de la dette à payer sont en constante augmentation, de 28 millions d'euros en 2008 à probablement 217 millions d'euros en 2013.*
3. **Les banques paieront moins d'impôts.** *La contribution de la place financière à notre produit intérieur brut s'élève à 36%. L'évolution récente mais inévitable vers l'échange automatique d'informations sur les revenus d'intérêts perçus et un*

échange encore plus étendu avec les autorités fiscales américaines (mot-clé « Fatca ») concernant les contribuables américains, et le « triple reporting » d'un grand nombre de nos banques à l'autorité nationale de surveillance des banques (Commission de Surveillance du Secteur Financier, CCSF), à l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) de Londres, et à la Banque Centrale Européenne (BCE) siégeant à Francfort, entraînent une telle pression sur les coûts pour un tiers de nos banques établies au Luxembourg, que celles-ci ne parviennent plus à y faire face. Elles sont alors contraintes de fusionner avec d'autres banques ou de rapatrier les opérations situées au Luxembourg vers la maison-mère étrangère. Cela pourrait faire disparaître jusqu'à 8.000 emplois. En outre, les revenus bancaires sont structurellement en baisse, même si la dissolution de provisions permet encore de le masquer. Le revenu des banques a reculé de 9% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 par rapport à l'année 2012 et se retrouve ainsi au niveau de 2008. Il est à prévoir que la contribution de la place financière aux recettes fiscales directes et indirectes va encore diminuer dans notre pays.

4. **Le taux de chômage au Luxembourg s'élevait au mois d'avril 2013 à un triste taux jusque-là encore jamais atteint de 6,7%.** Comparé à la même période de l'année précédente, cela représente une augmentation de 2.153 personnes. Il faut rajouter aux 16.649 personnes qui se trouvaient sans emploi au mois de mars, plus de 4.450 personnes inscrites dans des programmes de soutien à l'emploi. En outre, les 20.000 personnes au total vivent entièrement ou en partie grâce au Revenu Minimum Garanti (RMG). Ainsi apparaît toute l'étendue du problème. Le Luxembourg se trouve dans la situation exceptionnelle suivante : malgré le fait qu'entre 7.000 et 9.000 nouveaux emplois sont proposés chaque année, notre taux de chômage augmente en permanence. Ceci tient au fait que la plupart des emplois nouvellement créés sont occupés par des frontaliers qui ont souvent une meilleure formation, plus de flexibilité et des prétentions salariales moins élevées.
5. **Les premières victimes de la crise du marché du travail sont les 5,7 millions de jeunes (24% à l'intérieur de la zone euro) en-dessous de 25 ans.** C'est ainsi qu'en Grèce, plus d'un jeune sur deux se trouvait sans emploi en mars (59,1%). En Espagne, le taux de chômage des jeunes s'élève à 55,9%, en Italie à 38,4%, au Portugal à 38,3%. Certes, avec ses 19,7%, le Luxembourg se situe dans la fourchette basse, mais est battu par ses voisins allemands et autrichiens avec respectivement 7,6%, suivis par les Pays-Bas avec 10,5%.
6. **Le marché du logement est en surchauffe au Luxembourg,** même s'il ne s'agit pas (encore) d'une bulle spéculative. En fait, selon les sources, il manque entre 15.000 et 25.000 logements. Les prix de l'immobilier ont augmenté de 115% entre les années 2002 et 2010 (le facteur contribuant à cette augmentation des prix est le prix des terrains). Ceci a pour conséquence une augmentation des prix des loyers et des prix à l'achat à des montants extrêmes qui pèsent de plus en plus sur le budget mensuel des ménages. Pour les bénéficiaires de revenus sociaux, cette charge représente 45% de leurs revenus. Elle ne diminue que lentement en cas d'augmentation des revenus jusqu'à atteindre un taux de 35%. Près de 18.000

communautés d'habitation sont submergées par les coûts du logement et pas moins de 15.000 communautés d'habitation vivent, rapporté au nombre de membres, dans de petits appartements. L'autorité statistique Statec évalue le besoin en nouveaux logements à 129.000 unités pour les années 2010 à 2030, ce qui correspond à 6.500 nouveaux logements par an. Par le passé étaient construits en moyenne 2.800 logements par an. D'autre part, il est étonnant de constater que 2/3 des habitants sont également propriétaires de leur bien immobilier et se sont souvent endettés jusqu'à leurs extrêmes limites : chômage, augmentations des intérêts ou coupes sévères (même si improbables dans l'immédiat) dans le marché immobilier, qui contribueraient à une baisse des prix, pourraient déclencher une vague de faillites personnelles.

7. **En matière d'égalité des chances de formation, le Luxembourg se situe derrière ses voisins européens.** Seul un faible pourcentage de 11,5% des Luxembourgeois dont les parents ont un niveau d'études peu élevé accèdent à l'université. À l'inverse, le Royaume-Uni (30%), la Finlande (30%), l'Espagne (27%) et les Pays-Bas (23%) offrent des chances de formation qui dépendent moins de l'origine. Des inégalités similaires existent en ce qui concerne l'obtention d'un diplôme en 2011 : 41,3% des Luxembourgeois obtiennent un bac classique, ce chiffre tombe à 15,1% pour les élèves issus de l'immigration. Ou bien exprimé autrement : plus de 80% des élèves qui obtiennent le bac sont luxembourgeois. Pour la formation professionnelle, c'est l'inverse avec un pourcentage de 23% de Luxembourgeois et de 45% d'étrangers.
8. **Notre société a tendance à se diviser.** Alors que la part des étrangers dans la population résidant au Luxembourg s'élevait à 26% en 1981, elle a fortement augmenté jusqu'à atteindre plus de 43% l'année dernière. La situation paraît encore plus dramatique sur le marché du travail : il existait l'année dernière au Luxembourg 387.000 emplois au total, dont 162.600 (42%) étaient occupés par des frontaliers. Sur 336.000 emplois dans le secteur privé, 158.000 (47%) étaient occupés par des frontaliers. En ce qui concerne les fonctionnaires, le schéma est radicalement différent : pour 28.000 postes de fonctionnaires, on compte seulement 816 frontaliers. La proportion de frontaliers pour les 23.000 travailleurs indépendants est de 3.493 personnes. Si l'on rajoute à ces frontaliers les étrangers résidant dans notre pays, on arrive à 65% d'étrangers qui contribuent à la création de richesse dans notre pays, sans toutefois être impliqués dans l'élaboration et l'orientation de la politique du pays. Nous devons donc nous poser la question de savoir de quelle façon nous pourrions davantage ouvrir les institutions de notre société à ces deux groupes, sans pour autant renoncer à notre propre identité.
9. **Une grande partie de nos compétences et de notre potentiel économique n'a pas de lien avec le Luxembourg.** Un grand nombre de nos salariés sont des frontaliers qui peuvent très vite se détourner du Luxembourg si le marché du travail s'améliore dans leurs pays d'origine ou bien si les conditions de travail – en premier lieu la situation du transport – se détériorent considérablement au Luxembourg. Nous devons par principe tout faire pour rattacher de manière plus solide ce précieux capital humain à notre pays et mettre à leur disposition des logements

abordables. Notre banque centrale a calculé qu'environ seulement 17% du revenu d'un transfrontalier sont dépensés au Luxembourg. Si nous parvenions à faire s'installer nos frontaliers au Luxembourg, ceci entraînerait certes une augmentation partielle des coûts d'infrastructure, mais en même temps une augmentation significative de la consommation intérieure. Ceci aurait naturellement aussi une influence positive après le départ à la retraite des salariés, ces fonds fuyant actuellement la plupart du temps à l'étranger.

10. **Notre économie perd le contact avec les autres pays de la zone euro.** Contrairement à nos voisins européens, notre économie a subi un taux d'inflation toujours plus élevé au cours des 10 dernières années. Pendant les années de crise de 2008 à 2012, l'Allemagne a présenté des taux d'inflation annuels inférieurs de 4,7%, la France de 4% et la Belgique de 0,5%. Ces taux étaient inférieurs de 3,1% à l'intérieur de la zone euro. L'indexation automatique des salaires a engendré une augmentation plus rapide de la pression des coûts au Luxembourg que dans les états voisins. De surcroît, dans ces pays, les partenaires sociaux ont souvent freiné des deux pieds l'augmentation des salaires et se sont ainsi créé un avantage concurrentiel non négligeable. Cet avantage se fait naturellement au détriment du pouvoir d'achat de la population, mais il maintient la machine économique en marche. Ce dernier aspect s'applique notamment à l'Allemagne : c'est ainsi que dans ce pays, les coûts salariaux nominaux ont augmenté de seulement 8,9% au cours de la période de 2000 à 2012, alors qu'au Luxembourg, ils ont augmenté de 47,7%, à savoir cinq fois plus vite. En moyenne, ces coûts ont augmenté de 22,6% dans la zone euro. Les coûts du travail représentant une part importante des coûts globaux, la compétitivité de nos entreprises baisse de manière constante. Cela explique aussi en partie l'augmentation constante du nombre d'insolvabilités.
11. **Le modèle social de notre économie est bancal.** Pour rester solide, notre système social a besoin d'un taux annuel de croissance supérieur à 3%. Notre économie a malheureusement enregistré un taux de croissance quasiment nul au cours des cinq dernières années. En admettant que la crise ne s'aggrave pas et en se basant sur un recul du produit intérieur brut de la zone euro de 0,3% en 2013, sur une augmentation de 1,4% en 2014, suivie de 2% pour les années 2015 et 2016, notre organisme de statistiques Statec entrevoit la possibilité pour l'économie du Luxembourg d'éviter une récession en 2013 et de pouvoir compter sur une croissance d'environ 3%. Mais il ne s'agit pas ici du rétablissement de notre croissance historique, simplement du rattrapage du retard causé par la crise. Les effets de l'échange automatique d'informations, par lequel le Luxembourg communiquera à compter de 2015 le paiement des intérêts de ressortissants de l'UE à leur pays d'origine, ne sont ici pas pris en considération. Notre régime de retraite paie des pensions comme si les cotisations retraite s'élevaient à 55%, alors que le taux réel est de 24%. Ceci est rendu possible uniquement par le fait que notre marché du travail génère en moyenne 7.000 à 9.000 nouveaux emplois par an, pour la plupart des salariés jeunes et en bonne santé, qui acceptent volontairement de cotiser à la caisse de retraite. De cette façon, notre système n'est pas seulement en équilibre, il génère un excédent annuel qui s'élève entre-temps à plus de 12 milliards d'euros. Notre système de retraite peut-il ainsi résister

*durablement ? La seule réponse possible est Non ! Il présente les traits caractéristiques d'un système de vente de type boule de neige et doit être réformé en conséquence ! La dernière réforme n'était qu'un premier pas, même s'il était totalement insuffisant. Cette réforme part du principe d'une augmentation du nombre d'emplois de 1,5% par an. Cela signifie qu'en l'an 2050, il y aura deux fois plus d'emplois qu'aujourd'hui. Notre modèle social ne semble donc pas être garanti sur le moyen et le long termes, du moins en partie.*

12. **Notre bilan environnemental en dioxyde de carbone est effrayant.** *Nous ne sommes pas seulement le pays européen avec le revenu par habitant le plus élevé, mais également le pays européen avec le niveau d'émissions par habitant le plus élevé. Nous battons ainsi des pays tels que les Etats-Unis, l'Australie et le Canada. Le taux de nos voisins l'Allemagne et la Belgique est deux fois moins élevé, la France a même une pollution trois fois moins élevée que la nôtre.*

### **Le changement par le dialogue**

*Nous vivons dans un monde dans lequel des bouleversements fondamentaux vont avoir lieu dans les années à venir et où la mondialisation entraînera de nombreux déplacements à l'intérieur des systèmes économiques. C'est ainsi que l'Europe ne représente plus que 10% de la croissance mondiale.*

*Le Luxembourg doit désormais trouver une nouvelle place dans ce monde. Notre situation de départ n'est pas mauvaise, mais en tant que petit pays tourné vers l'exportation et installé sur des niches de marchés, nous sommes cependant très sensibles aux influences extérieures.*

*Avec courage, ouverture et en ayant la volonté de trouver des solutions, nous devons donc planifier et mettre en œuvre tous les changements sans lesquels nous nous retrouverons forcés dans quelques années de prendre des mesures trop sévères qui remettraient en question l'équilibre global de notre communauté.*

*Pour ce faire, il est nécessaire que les partenaires sociaux se donnent des objectifs ambitieux et s'entendent sur la façon de se traiter mutuellement.*

1. **L'ouverture et la transparence** doivent constituer le principe suprême des différentes parties ! Les modifications ne sont possibles que si tous les partenaires sociaux discutent librement et conformément aux objectifs communs.
2. Nous devons **aborder les questions** décrites ci-dessus dans leur **globalité** et ne devrions exclure aucun domaine par avance. Un « Non » doit immédiatement être suivi d'une proposition alternative approuvée.
3. En tant que partenaires sociaux, nous avons tous une grande part de **responsabilité dans notre croissance économique**. La préservation de la prospérité dans notre pays étant étroitement liée à la force innovante de l'économie, nous devrions promouvoir les innovations. Cela signifie, entre autres, encourager les entreprises afin que leurs

produits et prestations de service innovateurs réalisent des gains appropriés sur les marchés mondiaux.

4. Une orientation sur des niches – le Luxembourg en a déjà fait et en fait encore l'expérience – présente le risque du court terme. Ce qui est donc demandé est un **changement en faveur de la durabilité** : vers une économie basée sur la compétence, qui accorde une valeur importante à l'efficacité de la formation.
5. Le Luxembourg ne peut conserver son **indépendance financière et politique** que si nous parvenons à contrôler les finances publiques.
6. **Chacun a le droit de travailler**, et chaque salarié(e) a droit à un emploi qui corresponde à ses capacités et possibilités. Laissez-nous continuer à renforcer ce droit qui se nourrit notamment du principe de solidarité : le travail offert (acceptable) devrait aussi être accepté.
7. La **prestation payée devrait correspondre à la prestation livrée**. Si de cette façon le revenu est inférieur à un minimum existentiel, la **communauté solidaire** est tenue de veiller à ce qu'une compensation soit effectuée.
8. Notre **système fiscal** doit favoriser la **juste répartition des charges**. Mais pour cela, une prestation supplémentaire ne doit pas devenir un inconvénient.
9. **Chacun doit pouvoir vivre dans notre société de manière digne**. C'est la raison pour laquelle nous devons nous engager pour un système de transfert social, qui agisse par compensation là où il existe des inégalités.
10. **Nos enfants sont notre avenir**. La poursuite de notre système social actuel sera supporté par nos enfants et leur imposera plus de charges que ce que nous devons supporter aujourd'hui. En même temps, ils percevront moins de soutien que nous actuellement. Ici la règle est d'introduire des réformes multi-générationnelles et orientées vers l'avenir.
11. Un **système de santé** dans lequel la **responsabilité individuelle** serait récompensée et qui **empêcherait une explosion des coûts** est plus que jamais nécessaire.
12. Les écoles, les instituts de recherche et culturels, les infrastructures de transport – notre pays doit conserver et construire son **attractivité dans tous les secteurs de l'infrastructure**. Investir dans ces domaines signifie construire notre avenir commun de manière durable.
13. Quiconque contribue à créer de la valeur ajoutée dans notre pays et favorise ainsi la prospérité, doit avoir la possibilité de participer au **dialogue politique**.
14. Un comportement respectueux de l'environnement et qui épargne les ressources préserve la qualité de vie et le biotope. C'est pourquoi nous avons besoin, tant dans notre société que dans notre économie, de **règles environnementales plus sévères et équilibrées**.
15. Quiconque souhaite habiter au Luxembourg doit pouvoir y trouver un **logement approprié**. Et ceux qui jusqu'alors n'avaient peut-être pas envisagé cette option,

*devraient percevoir le Luxembourg comme un lieu de vie accueillant et attractif. Ce sont là d'importants défis en particulier en ce qui concerne nos travailleurs étrangers.*

*Sachant que deux importantes dates de scrutin attendent notre pays, les élections sociales au mois de novembre de cette année et les élections au Parlement au mois de mai de l'année prochaine, nous devrions en tout état de cause avoir conscience que si notre dialogue social n'apportait pas de résultats satisfaisants, nos politiciens prendront (devront prendre) les décisions politiques nécessaires sans nous consulter.*

*Ainsi qu'il a été énoncé plus haut, le CES s'apprête à effectuer un précieux travail de fond. Nous avons le devoir de continuer à le mettre en œuvre avec détermination, ne devrions pas attendre que tout soit fini et aborder les questions mentionnées ci-dessus sans retard.*

*Notre pays ne peut pas une nouvelle fois se permettre d'attendre deux ans. »*

## **2 « Intégration, démographie et citoyenneté », Interview de M. Gary Kneip, publié au PAPERJAM, MARS 2013**

***Quelle est la position officielle de votre organisme sur le droit de vote des résidents étrangers. Oui ou non ? Des conditions éventuelles ?***

*Au niveau politique, l'intégration européenne fait bénéficier les citoyens de l'UE dans de nombreux domaines des mêmes droits et obligations que les Luxembourgeois, notamment en ce qui concerne les élections aux chambres professionnelles et aux élections communales.*

*Ces mutations et la nécessité d'intégrer davantage les étrangers avaient également été mises en exergue par le CES dans son avis sur le rôle de l'Etat du 31 octobre 2001, dans lequel il s'est notamment prononcé pour une politique très active d'intégration des citoyens non nationaux pour garantir la cohésion et la paix sociales. Le CES avait détaillé cette position dans son avis sur une politique d'immigration et d'intégration active du 12 octobre 2006.*

*Le CES estime qu'il faut s'assurer que les citoyens non Luxembourgeois puissent participer pleinement à la vie publique. Le droit de vote actif et passif aux élections professionnelles et sociales a été accordé sans distinction de nationalité. Le droit de vote aux élections communales et européennes a été accordé aux citoyens européens et l'accès à la fonction publique leur a également été ouvert en partie.*

*Alors que le CES, en tant qu'institution de la démocratie participative, regroupe toutes les forces vives du pays, l'article 10 de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social, disposait que « Les membres effectifs et suppléants ainsi*

*que le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat doivent être de nationalité luxembourgeoise ». Au cours des dernières années, des responsables socioéconomiques de haut niveau, issus d'un Etat membre de l'UE, n'ont donc pas pu être nommés.*

*Afin de remédier à cette situation et de permettre au CES de répondre à ses missions dans l'intérêt général de tous, les mandats des membres effectifs et suppléants doivent être rendus accessibles à des ressortissants de l'UE. Partant, le CES avait proposé d'abroger, dans les meilleurs délais, la disposition de la loi réservant les mandats au CES aux seuls Luxembourgeois et de l'étendre aux ressortissants de l'UE.*

*Dans les domaines où la participation des étrangers à la vie publique est d'ores-et-déjà admise - notamment aux élections communales, sociales, européennes - il y a lieu de constater qu'elle est insuffisante. Le CES recommande que des mesures d'action positive soient adoptées dans le but de favoriser et d'encourager une participation plus vaste des étrangers dans ces sphères de la vie publique.*

### **Quel est votre regard sur l'évolution démographique du Luxembourg ?**

*Sur les quarante dernières années, le Luxembourg a connu un bouleversement démographique sans précédent se caractérisant par une quasi-stagnation de la population autochtone et l'expansion de la population étrangère, due principalement à des soldes migratoires élevés. La part de la population non luxembourgeoise a augmenté de manière constante, passant de 16,9% en 1966 (année de création du CES) à 43,8% en 2012. Au début de ce troisième millénaire, le Luxembourg se trouvera à un important tournant de son histoire. Suivant les projections 2005-2055 du STATEC, la population d'origine étrangère dépassera la population autochtone au cours des années 2020 à 2030.*

*Ces mutations se reflètent également au niveau de la population active salariale, au niveau de l'entrepreneuriat et des organisations socioprofessionnelles respectives. Environ trois salariés et créateurs d'entreprises sur quatre ne sont pas Luxembourgeois. Parallèlement, le nombre de travailleurs frontaliers n'a cessé de croître de façon exponentielle ces dernières années. De 1974 à fin 2012, le nombre de travailleurs frontaliers a connu une progression de 1.277% passant de 11.400 à 157.000 personnes. En contrepartie, l'apport en main-d'œuvre des migrants (y compris les frontaliers) a rendu possible l'expansion de l'économie nationale et la longue période de prospérité que connaît le pays.*

*La baisse de la natalité, conjuguée à l'allongement de l'espérance de vie, a pour effet que le Luxembourg est confronté à un problème de vieillissement de sa population. Le CES tient à souligner que le Luxembourg n'est pas le seul pays en Europe à être confronté à un problème de dénatalité et de vieillissement de sa population résidente. Il est donc illusoire de penser que le marché du travail national pourra se ressourcer ad aeternam dans les seules régions frontalières du Luxembourg ou dans les pays de l'Europe du Sud et de l'Est, lesquels connaissent eux-mêmes une démographie déficitaire et un manque sensible de*

*main-d'œuvre. En présence des programmes et des politiques d'emploi visant à retenir les travailleurs dans leur pays, en présence de l'expansion de leurs économies et en présence du vieillissement de leurs propres populations, les flux migratoires en provenance des pays d'émigration européens finiront par se réduire, voire disparaître.*

*Le CES pense qu'une intégration est plus facilement réalisable et moins génératrice de phénomènes d'exclusion sociale si le Luxembourg favorise l'immigration en provenance de pays ayant une identité culturelle semblable à la nôtre. Cependant, à terme, la société luxembourgeoise doit se préparer à accueillir de plus en plus d'immigrés non européens, venant de plus en plus loin, dont l'ethnie, la religion et la culture seront très différentes de celles de la population autochtone. Comme le démontrent les expériences dans d'autres pays européens, l'arrivée de cette nouvelle génération d'immigrés rendra l'intégration et la cohésion sociale considérablement plus difficiles.*

*De toute façon, s'il est vrai que l'immigration peut atténuer le problème du vieillissement de la population, il ne peut pas le résoudre, sauf à imaginer des flux migratoires d'une telle ampleur qu'ils épuiserait manifestement les capacités d'intégration des sociétés concernées, ainsi que le démontre, entre autres, l'étude des Nations Unies sur les « migrations de remplacement ».*

*Dans son avis sur une politique d'immigration et d'intégration active de 2006, le CES a réitéré sa recommandation contenue dans son avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays en 2004 « que le Luxembourg ferait mieux de favoriser le développement de la population résidente plutôt que de miser sur l'attraction supplémentaire de travailleurs frontaliers. Ceci pour différentes raisons, à commencer par le souci d'une utilisation rationnelle du sol et d'une mixité de la population tant au niveau social qu'au niveau des générations, en passant par le développement des zones d'activités proches des zones habitables et une utilisation optimale des transports publics, jusqu'à une coordination régionale et nationale des projets d'urbanisation. »*

*Enfin, l'immigration élevée exige l'élaboration d'une politique d'intégration active mettant en place des mesures ambitieuses en vue d'accélérer le processus d'insertion des migrants dans la société et d'éviter ainsi leur marginalisation ou la création de sociétés parallèles.*

***Faut-il selon vous réformer le code de la nationalité ? Si oui, dans quel sens et pourquoi ?***

*Afin d'éviter l'émergence d'une société duale, entre autochtones et immigrés, avec des droits différents, notamment en ce qui concerne le degré de participation à la vie publique et politique, et d'améliorer le degré d'acceptation des immigrés, le CES salue l'action du Gouvernement de faciliter l'acquisition par les étrangers de la nationalité luxembourgeoise et d'instaurer la double nationalité.*

*En outre, le CES estime qu'il faudrait réduire la durée minimale de séjour de sept à trois ans pour la naturalisation.*

*Le CES approuve donc l'introduction de la double nationalité. La nationalité luxembourgeoise ne doit cependant pas être bradée, mais conditionnée par le respect effectif de certaines exigences de fond relatives à la durée de la résidence, à l'honorabilité, à la maîtrise du luxembourgeois et à la connaissance de la culture, de l'histoire et des institutions du pays.*

*Le CES estime qu'il faut une évaluation des connaissances orales en luxembourgeois, à organiser au niveau national, portant sur les connaissances passives du requérant et sur sa compétence linguistique en conversation.*

*Le CES se félicite également de l'abandon de la procédure législative requise pour l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par voie de naturalisation, au profit d'une simple procédure administrative, avec possibilité de recours.*

*Cependant, afin d'éviter que ceux qui ne peuvent pas adopter la nationalité luxembourgeoise ne soient des citoyens de seconde classe, le CES invite le Gouvernement à mener une politique d'intégration plus active, tant en ce qui concerne l'éducation que la participation à la vie publique.*

***A quoi faut-il mesurer le degré d'intégration dans la société luxembourgeoise ?  
La nationalité ? La langue ? La participation à la vie socioéconomique du pays ?  
Le fait de résider ? D'y étudier ? D'y payer des impôts ?***

*Une distinction théorique est généralement opérée entre deux modèles différents d'intégration : le modèle dit de l'« assimilation », qui serait inspiré par une volonté d'acculturation, surtout par la langue, et le modèle de type anglo-saxon ou néerlandais, qui favoriserait l'épanouissement d'un « multi-culturalisme ». Vu la situation particulière de notre pays, qui se caractérise par l'exiguïté du territoire national, la présence d'une forte population d'immigrés, un contexte de multilinguisme ambiant et l'absence d'une culture de référence très prononcée, l'intégration ne pourra pas se réaliser par une assimilation forcée, mais le Luxembourg devra par la force des choses s'orienter selon le modèle du multiculturalisme.*

*Le CES adhère au principe de la liberté culturelle, qui consiste à savoir résister au maintien systématique des traditions passées, quand les individus voient des raisons de changer leur mode de vie. C'est dans ce sens que le paradoxe du refuge d'une personne migrante dans sa communauté d'origine pour mieux s'intégrer dans la société d'accueil doit être interprété, et en aucun cas comme la défense d'un repli communautaire. Si le CES a tenu à ouvrir cette parenthèse plus théorique, c'est que l'opinion publique interprète la recherche par l'immigré de ses concitoyens, de ses semblables comme une incapacité voire un refus de s'intégrer. Or, c'est justement le contraire ! Les pouvoirs publics ont donc*

*la responsabilité de prendre à cœur cette importante problématique sociétale et de rendre l'intégration la plus rapide et la plus efficace possible en ouvrant la société aux immigrés, c'est-à-dire en la rendant accessible à tous.*

*Une intégration réussie doit en outre ouvrir la perspective aux immigrés d'avoir accès aux mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles accordées aux nationaux. La mobilité sociale intergénérationnelle, qui désigne le changement de position sociale de père en fils, peut être un indicateur d'égalité des chances et d'insertion des étrangers dans la société.*

*Cependant, aux yeux du CES, l'intégration la plus absolue est sans doute l'adoption de la nationalité luxembourgeoise. Il ne peut pas être dans l'intérêt national qu'une vaste proportion de la population, voire la majorité, reste, de génération en génération, privée de la nationalité du pays qui est devenu le sien. Du point de vue des personnes immigrées depuis longtemps, qui sont reconnues dans le pays d'accueil pratiquement à tous égards, l'absence d'une pleine participation à la vie politique de ce pays ne peut être ressentie que comme déplorable et affaiblir leur sentiment d'appartenance à ce pays. L'octroi de la double nationalité permet aux immigrés de s'intégrer comme des Luxembourgeois sans avoir à vivre le processus douloureux d'abandonner leur nationalité d'origine, laquelle fait partie intégrante de leur identité culturelle. L'acquisition de la nationalité luxembourgeoise constitue donc à la fois l'aboutissement d'un processus d'intégration réussie et une étape vers une intégration pleine et entière.*

*D'autre part, le luxembourgeois reste la langue de communication orale des Luxembourgeois et, partant, un moyen d'intégration sociale. Il continue à fonder le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Le CES plaide pour l'instauration d'une politique linguistique équilibrée ne cherchant pas à privilégier une langue au détriment d'une autre, mais soucieuse des exigences sur le marché de l'emploi et de la cohésion sociale du pays. Il importe dès lors de promouvoir systématiquement l'apprentissage, prioritairement, du luxembourgeois, du français et de l'anglais, mais aussi de l'allemand, par les adultes. La langue luxembourgeoise, ensemble avec l'allemand et le français, soulignant la situation du Luxembourg entre le monde roman et germanique, contribue à la formation de l'identité luxembourgeoise. En outre, il importe d'encourager l'apprentissage de la langue anglaise, qui est devenue la langue utilisée couramment au niveau international.*

*Le CES a d'ailleurs adapté son règlement d'ordre intérieur tout récemment au niveau de la procédure relative aux travaux en intercalant un nouvel article portant sur le régime linguistique, stipulant que « les débats et discussions au sein du CES auront lieu dans les trois langues officielles du pays, le luxembourgeois, le français et l'allemand. La connaissance active d'une des trois langues mentionnées et la compréhension passive des trois langues sont indispensables ».*

**Quels sont les éléments qui vous paraissent primordiaux pour le Grand-Duché de Luxembourg de demain ?**

*L'intégration est vitale pour des raisons d'identité et de solidarité nationales. Elle vise à éviter la formation de « sociétés parallèles », c'est-à-dire de structures sociales séparées selon des critères ethnoculturels. L'intégration doit être un processus réciproque qui promeut à la fois l'identité individuelle et l'identité collective : chaque individu doit donc faire un effort d'adaptation aux règles de la vie en commun de la société qu'il entend rejoindre, et inversement, la société doit également faire un effort envers l'individu. La politique d'intégration doit créer les conditions pour qu'en l'espace d'une à deux générations, au terme d'un brassage harmonieux, les différentes composantes de la société finissent par se fondre dans le projet de construction permanent de la nation luxembourgeoise.*

*Traditionnellement, dans la conception des Luxembourgeois, la société luxembourgeoise est une société ouverte et tolérante qui accueille volontiers des migrants d'autres pays. Toutefois, ces dernières années, l'image positive du migrant comme garant de la prospérité économique du pays s'est peu à peu ternie en raison de plusieurs facteurs: la présence d'immigrés clandestins, la prise de conscience que les rapports de force numérique sont en train de basculer en faveur des immigrés, le déclin progressif du luxembourgeois au profit du français, l'augmentation du taux de chômage. Ce changement d'attitude a fait naître la question de savoir si une immigration soutenue continue de bénéficier du soutien de la population et s'il n'existe pas un taux d'étrangers dont le dépassement serait jugé problématique, voire inacceptable par la population autochtone.*

*Le CES souligne la nécessité de prendre au sérieux les appréhensions des Luxembourgeois : peur de ne plus être compris dans leur langue, peur de la « Überfremdung » par d'autres cultures, peur de la criminalité des étrangers. Afin d'apaiser ces peurs et de prévenir l'apparition de tout phénomène xénophobe dans la population luxembourgeoise, il est important d'assortir la politique d'immigration de vastes campagnes d'information et de communication sur la nécessité et les bienfaits, économiques, sociaux et culturels, des migrations et d'une politique d'intégration active et accompagnée. Ces campagnes devront aussi faire comprendre au public que l'immigration est un élément fondamental de l'identité luxembourgeoise. La présence au Luxembourg de communautés d'immigrés numériquement importantes et linguistiquement et culturellement homogènes, présentant souvent un niveau de qualifications similaire, tend à priori à favoriser une certaine segmentation culturelle du marché de l'emploi.*

*Le défi pour la politique consistera à respecter la diversité au sein de la société et à reconnaître les droits des communautés et des individus qui les composent, tout en sauvegardant l'unité nationale grâce aux institutions, à la politique linguistique et à la transmission de valeurs communes. Les autorités politiques doivent créer les conditions*

*pour que les différentes composantes de la société se rencontrent, s'échangent et construisent un projet commun de l'identité nationale.*

*Vu la composition actuelle de l'immigration, se caractérisant par une large identité de culture, de religion et d'appartenance ethnique avec les autochtones, et toutes choses restant égales par ailleurs, le processus continu d'intégration devrait pouvoir se faire de façon harmonieuse et sans difficulté majeure, sans qu'il y ait lieu de craindre un « clash de civilisations ».*

*Toutefois, l'enjeu est aussi économique. Dès lors qu'une part importante de la population active est insuffisamment formée en raison d'une intégration déficiente, la productivité moyenne du pays et donc sa croissance, en souffre.*

*De la part de la société, l'intégration implique l'offre aux migrants d'un emploi, d'une habitation, d'une éducation, d'une formation, de loisirs, ainsi qu'une participation politique accrue. L'immigration crée ainsi des besoins nouveaux en matière d'infrastructures auxquels il s'agit d'apporter une réponse en temps utile, au mieux dans une approche prospective, par exemple au niveau du logement, des routes, des transports publics, des écoles et des hôpitaux.*

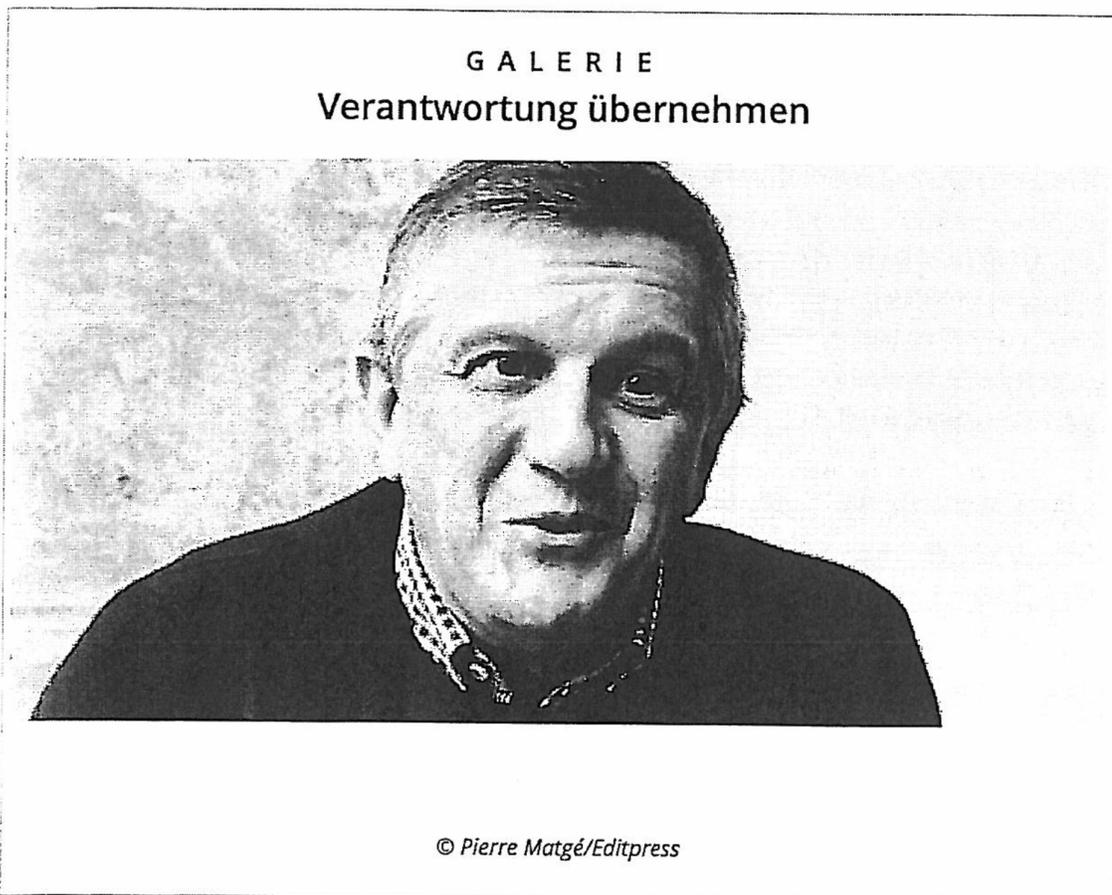
*En particulier, le système éducatif doit faire l'objet d'une réforme approfondie en vue de tenir compte de la diversité socioculturelle de la société. En outre, les efforts doivent être intensifiés en vue d'accroître l'offre de logements abordables. Si l'espace à l'intérieur des périmètres existants est suffisant pour accueillir quelques centaines de milliers d'habitants supplémentaires, des dispositions doivent être prises pour viabiliser les terrains et inciter les propriétaires à les mettre sur le marché. En ce qui concerne le logement locatif, le CES insiste sur l'urgence à accroître le parc locatif social. Toute forme de discrimination dans l'accès au logement locatif, tant normal que social, doit être bannie. »*

**3 « Verantwortung übernehmen », Interview de M. Gary Kneip, publié dans la Revue, 28 mars 2013**

## **Verantwortung übernehmen**

28.03.2013 – Beatrix Binder

Vor sechs Wochen hat der Unternehmer Gary Kneip den Gewerkschafter André Roeltgen an der Spitze des Wirtschafts- und Sozialrats (WSR) abgelöst und erklärt, welchen Themen sich das Gremium stellen will.



Die Liste Ihrer Ämter ist lang, nicht erst seit Sie an der Spitze des Wirtschafts- und Sozialrats sind. Kein Fall von Ämterhäufung?

Nun, es war mir wichtig, Verantwortung bei der Gestaltung der Zivilgesellschaft zu übernehmen. Es geht nicht an, über Politiker zu lästern und sich über die Gewerkschaften zu ärgern, ohne bereit zu sein, sich selbst zu engagieren. Damit würde man sich das Leben zu einfach machen. Das ist nicht mein Verständnis von einem verantwortungsbewussten Leben.

**Sie sind auch Mitglied der neuen Initiative 2030.lu. Um was geht es hier?**

Nachdem es in Luxemburg, in der jüngsten Vergangenheit, zwei erfolgreiche Tripartite-Runden gab, hat die Patronatsseite nach Wegen gesucht, um dem Land neue Vorschläge zu machen. Wir wollten auch aus den Denkschemata herauskommen, welche uns in der Vergangenheit direkt mit den Gewerkschaften in Konfrontation brachten. Um diese neuen Konzepte und Ideen vorzubereiten, haben wir bei unseren Beratungen weit über hundertfünfzig Mitglieder der Zivilgesellschaft getroffen und mit ihnen Vorbereitungsgespräche geführt. Daraus haben wir eine Synthese mit der Darstellung des Ist-Zustandes zusammengestellt und sind jetzt bereit, eine Diskussion auf einer wesentlich breiteren Basis anzugehen. Deshalb wurde die Initiative 2030.lu ins Leben gerufen.

**Was sind die Ziele von 2030.lu?**

Wir wollen eine Diskussion in und mit der Bevölkerung anregen, und folgende Fragen stellen: Was macht Luxemburg aus, wie soll unser Land im Jahre 2030 aussehen? Können wir unseren Lebensstandard halten, falls nicht, welche Konzessionen sind wir bereit zu machen? Was für eine Umwelt wollen wir haben? Wie wollen wir mit den alten Menschen umgehen in Bezug auf Gesundheit und Pensionen, wie mit den jungen Leuten in Bezug auf Ausbildung und Zugang zu einer Arbeit und bezahlbarem Wohnraum, wie mit den Ausländern in Bezug auf ein Zusammenleben und ihrer politischen Vertretung? Welche neuen Aktivitäten können wir entwickeln? Wie können wir abzusehende Steuerausfälle ausgleichen? Ist Luxemburg noch ein Industriestandort? Wie halten wir es mit Europa? Alles Fragen, die meilenweit weg sind von der Indexthematik.

*„Es geht nicht an, über Politiker zu lästern und sich über die Gewerkschaften zu ärgern, ohne bereit zu sein, sich selbst zu engagieren.“ Gary Kneip*

**Sie leiten den WSR seit Anfang dieses Jahres, welche Schwerpunkte wollen Sie setzen?**

Wir sind sozusagen mit unseren 39 Mitgliedern in einer Tripartite-Struktur: 18 Mitglieder kommen von der Patronats-, 18 von der Gewerkschaftsseite. Drei Mitglieder sind hohe Regierungsbeamte. Die Präsidentschaft rotiert dabei unter den drei Mitgliedergruppen, damit die Kontinuität gewahrt wird. Als beratendes Gremium stehen wir der Regierung bei einer Reihe von Themen zur Seite, laut Gesetz von 1966 müssen wir unsere Meinung zu bestimmten Fragen abgeben: z.B. Budget, nationaler Reformplan, Europäisches Semester. Das haben wir

natürlich eingestellt, als die letzte Tripartite gescheitert ist, weil es keinen Sinn macht, an einem Thema zu arbeiten, das in einem anderen Gremium strittig ist. Jetzt haben sich die beiden Parteien wieder angenähert, wir arbeiten seit Januar 2012 auf der Basis eines neuen Planes, der unsere Ziele und die Arbeitsmethodik definiert. Trotzdem werden wir in diesem Jahr noch keinen Bericht abgeben.

**Welche Themen wollen Sie angehen?**

Neben dem PIBien-être, haben wir uns zwei Themengruppen gegeben, an denen wir seit Anfang 2012 arbeiten: Es geht dabei um den Wohnungsmarkt und als sehr breites Thema, die mittel- und langfristigen Perspektiven in Bezug auf die wichtigsten Wirtschaftsbereiche. Bis jetzt arbeiten wir an den Bereichen Industrie und Finanzwirtschaft, demnächst werden neue Arbeitskommissionen in anderen Bereichen ihre Arbeit aufnehmen. Frühestens 2015 werden wir wohl in den normalen, vom Gesetz vorgegebenen Zyklus zurückfinden, nachdem wir Ende 2014 die Bilanz dieser neuen Arbeitsweise gezogen haben.

**Wird das PIBien-être das Bruttoinlandsprodukt als Standortfaktor ablösen?**

Hier arbeiten wir mit der Nachhaltigkeitskommission zusammen, zwei Berichte von beiden Seiten liegen vor. Diese werden jetzt diskutiert, um daraus eine Synthese zu machen. Seitens des WSR wurden 54 Indikatoren für ein PIBien-être definiert, die in elf Kategorien wie Gesundheit, Arbeit, Umwelt etc. unterteilt sind. Es ist allerdings ein komplexes Instrument und wird sich nie in einer einzigen Zahl widerspiegeln können, undifferenzierte Durchschnittswerte kann es nicht geben.

**Was heißt das?**

Ein Beispiel: Wenn die Kriminalität wächst, hilft es nichts, dass sich die Qualität der Umwelt verbessert. Hier kann man nicht einen Durchschnittswert errechnen, um zum Schluss zu kommen, dass sich im Mittel nichts verändert hat. Die Patronatsseite im WSR möchte auch, dass man neben dem PIBien-être, der im Moment von den Haushalten ausgeht, auch über einen „Wohlfühlindex“ der Betriebe nachdenkt, welcher über die bestehenden Statistiken hinausgeht.

**Wie weit sind Sie mit dem Vorhaben, die luxemburgische Staatsbürgerschaft als Voraussetzung für die WSR-Mitgliedschaft abzuschaffen?**

Mittlerweile gibt es keine Einschränkungen mehr. Es waren bereits einige Nichtluxemburger nominiert, wie zum Beispiel der Chef der Deutschen Bank, der aber mittlerweile auch die doppelte Staatsbürgerschaft hat. Einzige Bedingung bleibt, dass eine der drei anerkannten Landessprachen passiv beherrscht werden muss, eine davon muss aktiv gesprochen werden.

**Was würden Sie jungen Menschen für ihre berufliche Laufbahn heute empfehlen?**

Ich denke, der Gedanke des unendlichen Wirtschaftswachstums hat ausgedient. Das ist ökologisch nicht mehr tragbar. Hier muss ein Umdenken stattfinden, das uns, aber vor allem unsere Kinder betrifft. Sie werden nicht mehr einen Beruf auf Lebenszeit haben, sondern wahrscheinlich mehrere, sie werden mobil und flexibel

sein müssen. Das heißt, sie sollten ihre Ausbildung möglichst auf eine breite Basis stellen. Lieber zwei Abschlüsse, als nur einen einzigen. Den einen auf unserer Universität, den anderen weit weg von Luxemburg. Auf jeden Fall wünsche ich mir, dass viel mehr junge Luxemburger den Schritt ins Unternehmertum wagen.

---

### **G A R Y K N E I P**

Der 57jährige hat in Nancy Informatik studiert und seine Berufslaufbahn als Hochschullehrer begonnen. Bereits 1985 ging er in die freie Wirtschaft (u.a. Digital Equipment, Dexia, SecureIT) Er ist verheiratet und hat acht Kinder. Neben seiner Tätigkeit als Unternehmer führt der gegenwärtige Präsident des Wirtschafts- und Sozialrats auch den Luxemburger Dachverband für Handel, Transport und Dienstleistungen, clc, und hat unter anderem Positionen im Unternehmerverband, im Kompensationsfond, in der Nachhaltigkeitskommission etc. inne.

## IX. LES MEMBRES DU CES PENDANT LA MANDATURE PRESIDENTIELLE 2013-2015

<i>Groupes socio-professionnels représentés</i>	<i>Membres effectifs</i>	<i>Membres suppléants</i>
- <b>Groupe patronal</b>		
- Treize représentants des entreprises	<p>Jean-Jacques ROMMES Administrateur délégué, Président du Comité exécutif de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, UEL</p> <p>Christian ZEYEN Directeur général ArcelorMittal Luxembourg</p> <p>Robert DENNEWALD Président Eurobéton et Président de la Business Federation Luxembourg - FEDIL</p> <p>Nicolas SOISSON Directeur de la Business Federation Luxembourg - FEDIL</p> <p>Romain SCHMIT Secrétaire Général de la Fédération des Artisans</p>	<p>Valérie MASSIN HR Coordinator Luxembourg ArcelorMittal-Site Belval Human Resources/Shared Services</p> <p>Pierre-Nicolas WERNER Executive Sales Manager ArcelorMittal Luxembourg</p> <p>Claude OLINGER Vice-Président Human Resources LUXAIR S.A.</p> <p>Marc KIEFFER Conseiller de la Business Federation Luxembourg - FEDIL</p> <p>Jean-Paul NEU Vice-Président de la Fédération des Artisans</p>

	<p>Norbert GEISEN Président de la Fédération des Artisans</p> <p>Carlo THILL Président du Comité de direction de BGL BNP Paribas, Vice-Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg - ABL</p> <p>Serge DE CILLIA Directeur et Président du Comité de direction de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg - ABL</p> <p>Marc HENGEN Directeur de l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA</p> <p>Gary KNEIP Président de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce - CLC</p> <p>Thierry NOTHUM Directeur de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce - CLC</p> <p>Tom WIRION Directeur général de la Chambre des Métiers</p>	<p>Ernest PIRSCH Vice-Président de la Fédération des Artisans</p> <p>Yves MAAS Administrateur délégué du Crédit suisse, Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg – ABL</p> <p>Marc HEMMERLING Membre du Comité de direction de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg - ABL</p> <p>Paul-Charles ORIGER Attaché de Direction de l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA</p> <p>Robert GOERES Administrateur de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce – CLC</p> <p>Marc GROSS Membre du Comité de direction de la Chambre des Métiers</p>
--	--	--

<p>- Deux représentants des professions libérales</p>	<p>Carlo THELEN Directeur général de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg</p> <p>Werner WEYNAND Membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises</p> <p>Pierre HURT Directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs- Conseils Coordinateur FTI</p>	<p>Gérard EISCHEN Membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce du Grand- Duché de Luxembourg</p> <p>Pierre LENTZ Président de l'Ordre des Experts- Comptables</p> <p>Gaston STEIN Avocat</p>
<p>- Trois représentants de l'agriculture et de la viticulture</p>	<p>Josiane WILLEMS Directeur de la Centrale Paysanne</p> <p>Alphonse FERBER Membre du Comité du Fräie Lëtzebuenger Bauereverband, FLB</p> <p>Marc WEYER Président de la Fédération des Associations Viticoles</p>	<p>Marco GAASCH Président de la Chambre d'Agriculture</p> <p>Camille SCHROEDER Président de la Bauern-Allianz</p> <p>Aly LEONARDY Vice-Président de la Fédération des Associations Viticoles</p>

<p>- <b>Groupe salarial</b></p>		
<p>- Quatorze représentants des salariés du secteur privé</p>	<p>Jean-Claude BERNARDINI Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Nico CLEMENT Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Armand DREWS Chef de projet de l'ONG Solidarité syndicale, OGBL</p> <p>Danièle NIELES Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Carlos PEREIRA Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Jean-Claude REDING Président de l'OGBL</p> <p>André ROELTGEN Secrétaire général, OGBL</p> <p>Patrick DURY Président national, LCGB</p>	<p>Hubert HOLLERICH Secrétaire central, OGBL</p> <p>Jean-Luc DE MATTEIS Secrétaire central, OGBL</p> <p>Nora BACK Secrétaire centrale, OGBL</p> <p>Frédéric KRIER Conseiller du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Romain DAUBENFELD Secrétaire central, OGBL-ACAL</p> <p>Véronique EISCHEN Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Pierre SCHREINER Membre du Bureau exécutif, OGBL</p> <p>Céline CONTER Secrétaire syndicale, LCGB</p>

- Quatre fonctionnaires ou employés du secteur public	Marcel GOEREND Secrétaire général adjoint, LCGB	Alain RASSEL Responsable pour la politique sociale, LCGB
	Christophe KNEBELER Responsable des relations publiques, LCGB	Paul DE ARAUJO Adjoint au responsable de la politique sociale, LCGB
	Francis LOMEL Secrétaire général adjoint, LCGB	Camille BROCKER Conseiller LCGB, Président honoraire Syprolux
	Marco WAGENER Conseiller de la Chambre des Salariés	Nico HOFFMANN Vice-Président du LCGB
	Alain KINN Directeur adjoint de la Chambre des Salariés	Sylvain HOFFMANN Directeur adjoint de la Chambre des Salariés
	Norbert TREMUTH Directeur de la Chambre des Salariés	Roger MELMER Directeur adjoint de la Chambre des Salariés
	Raymond HENCKS Membre du Comité exécutif de la CGFP	Jean-Claude CONTER Membre du Comité fédéral de la CGFP
	Romain WOLFF Secrétaire Général de la CGFP	Claude HEISER 1 <sup>er</sup> Vice-Président de la CGFP

	<p>Marco THOME</p> <p>Secrétaire Général de la Fédération générale de la Fonction communale</p>	<p>Daniel CARDARELLI</p> <p>Président de la Fédération générale de la Fonction communale</p>
	<p>Georges MULLER</p> <p>Directeur de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>	<p>Gilbert GOERGEN</p> <p>Membre du Bureau de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>

<i>Groupes socio-professionnels représentés</i>	<i>Membres effectifs</i>	<i>Membres suppléants</i>
<p>- <b>Trois membres nommés directement par le Gouvernement</b></p>	<p>Serge ALLEGREZZA</p> <p>Directeur, STATEC</p> <p>Jean HOFFMANN</p> <p>Conseiller économique 1<sup>ère</sup> classe, Administration de l'Emploi</p> <p>Pascale TOUSSING</p> <p>Directeur de la Fiscalité Ministère des Finances</p>	<p>Elisabeth MANNES-KIEFFER</p> <p>Premier Conseiller de Gouvernement</p> <p>Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur</p> <p>Raymond WAGENER</p> <p>Directeur Inspection générale de la Sécurité sociale</p> <p>Raoul WIRTZ</p> <p>Attaché de Gouvernement 1<sup>er</sup> en rang Ministère des Finances</p>